

Mairies des Pays de Savoie

LE MAGAZINE DES ÉLUS DES PAYS DE SAVOIE

N°290
Octobre 2026

10€

**COMMUNES
NOUVELLES**

**DIX ANS DE RÉUSSITES
ET DE RÉSISTANCE**

ENTREVUE
MARTIAL SADDIER
PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT

GENS DU VOYAGE
**LA LOI EST-ELLE
ADAPTÉE ?**

ENTREVUE
CÉCILE UTILLE-GRAND
BOURG-SAINT-AURICE

EPFL DE LA SAVOIE

VOTRE PARTENAIRE
DES PROJETS DE TERRITOIRE

AVANT D'ACQUÉRIR DU FONCIER, IL FAUT CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE.

C'EST LÀ QUE L'EPFL INTERVIENT.

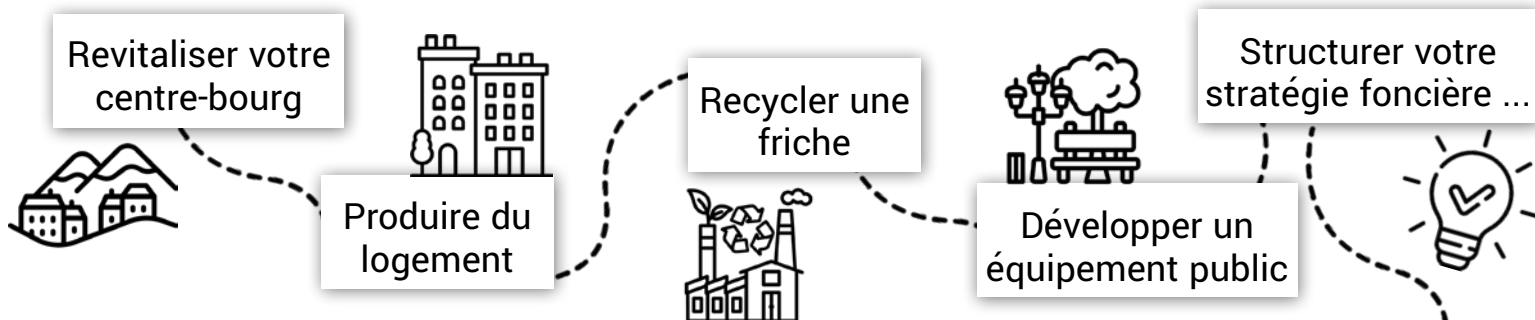
NOTRE ÉTABLISSEMENT EST L'OUTIL DES COLLECTIVITÉS

POUR TRANSFORMER LEURS AMBITIONS EN RÉALISATIONS.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Être partenaire des collectivités à chaque étape de leurs projets, du portage foncier aux études pré-opérationnelles, en passant par la stratégie foncière, l'ingénierie de projet et le conseil, pour construire avec elles les solutions les plus adaptées aux enjeux de leur territoire.

VOUS AVEZ UN PROJET ?



**ÉTUDIER, ANTICIPER, SÉCURISER,
RÉALISER : L'EPFL ACCOMPAGNE
LES COLLECTIVITÉS À CHAQUE
ÉTAPE DE LEURS PROJETS.**

Contactez-nous !
04 79 25 23 38
contact@epfl73.fr



ÉDITO

 LUC BERTHOUD
 PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE SAVOIE

5

L'ACTU EN PAYS DE SAVOIE

6

ENTREVUE

VALÉRIE BOUVIER, MAIRE DE SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

12

ENTREVUE

CÉCILE UTILLE-GRAND, MAIRE DE BOURG-SAINT-MAURICE

14

COLLECTIVITÉS LOCALES

 LE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
 À LA RENCONTRE DES ÉLUS LOCAUX

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

 À CRUET, LE PROJET DE NOUVELLE MAIRIE
 PORTE LES AMBITIONS DE LA TRANSITION

CHALLES-LES-EAUX

TRAVAIL COLLECTIF POUR LA RENAISSANCE DES THERMES

GENS DU VOYAGE

LA LOI EST-ELLE ENCORE ADAPTÉE AUX SITUATIONS ?

24

32

35

36



ENTREVUE

 MARTIAL SADIET,
 PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE


ACTUALITÉS JURIDIQUES

 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES :
 TOUS MOBILISÉS, TOUS REPRÉSENTÉS !
 CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS TERRITORIAUX

44

ENVIRONNEMENT

 ET SI VOUS DEVENIEZ
 L'OBSERVATEUR DE LA BIODIVERSITÉ DE VOTRE COMMUNE ?

46

CARNET

48

QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE ?

LES ACRONYMES LIÉS AUX GENS DU VOYAGE

50

290 Octobre 2026

Association des maires de Savoie

 Hôtel du Département – CS 31802 – 73018 Chambéry CEDEX
 Président : **Luc BERTHOUD** – maire de La Motte-Servolex

Les Mairies des Pays de Savoie

 Éditeur : CGM Communication
 Directeur de la publication : Roland Durand-Terrasson
 Publicité : CGM Communication – 400 av. des Follaz, 73000 CHAMBERY
 Tél. 04 79 35 52 69 – info@cgm-communication.com
 Rédacteur en chef : Patrick Plaisance • Rédaction : Sophie Boutrelle -
 Jacques Magnoux - Sébastien Pignier-Tracol - Pauline Robart.
 Contact : redaction@mairiesdespaysdesavoie.com
 Fabrication : Création graphique : CGM Communication • Dessins : Georges Million
 Impression : Imprimerie du Pont de Claix

 Association des maires, adjoints
 et conseillers départementaux de Haute-Savoie
 58, rue Sommeiller – 74000 Annecy
 Président : **Nicolas RUBIN** – maire de Châtel

 Tous droits de reproduction réservés au journal.
 Photo de couverture : Générée par IA

 Fondateur : François Lacroix
 Site internet : mairiesdespaysdesavoie.com
 Mot de passe : mdpsj248

Dépôt légal à parution ISSN 1261-1166 • N° de CPPAP : 0922 G 91046 • Périodicité : Trimestriel

Mairies des Pays de Savoie

LE MAGAZINE DES ÉLUS DES PAYS DE SAVOIE



ABONNEZ-VOUS !

**54
PAGES**

Un format concentré
des rubriques
au service des élus
et des personnels
des collectivités



CLARTÉ

Les dossiers de fond
et les reportages
sont réalisés
sur le territoire



PROXIMITÉ

Parce que c'est vous
qui parlez le mieux
de votre quotidien,
chaque sujet
est commenté, enrichi
par vos témoignages



**PARTAGE
D'EXPERIENCE**

Des informations
concrètes et utiles délivrées
par des spécialistes :

Agate – Agence alpine des
territoires, CEN, urbanistes,
centres de gestion, Caue,
syndicats mixtes, Epfl,
Teractem...

EXPERTISE



ABONNEZ-VOUS !



mairiesdespaysdesavoie.com

Tenir, ensemble



Luc Berthoud

maire de La Motte-Servolex,
président de l'Association
des maires de Savoie

Il y a quelques mois, vous avez été élus ou réélus. Vous connaissiez la charge. Vous en mesurez désormais l'ampleur. Car ce mandat ne ressemble à aucun autre : jamais les maires n'ont été aussi exposés aux secousses d'un monde qui semble se dérégler de toutes parts.

Le climat, d'abord. Ce qui relevait hier de l'exceptionnel est devenu ordinaire. Rivières qui débordent, nappes qui s'épuisent, maisons qui se fissurent sous l'effet de la sécheresse, étés où l'on compte les jours de canicule comme on comptait autrefois les jours de pluie. À chaque fois, c'est vers la mairie que l'on se tourne. C'est le maire qui est appelé à trois heures du matin. C'est lui qui ouvre le gymnase, organise l'hébergement d'urgence, rassure les familles, puis affronte, des mois plus tard, le labyrinthe des dossiers d'indemnisation.

Les crises internationales, ensuite. Elles paraissent lointaines ; elles frappent pourtant à la porte de chaque commune. La hausse des prix de l'énergie alourdit les factures des écoles et des équipements sportifs. Les tensions sur les matières premières renchérissent le moindre chantier. Les ménages les plus fragiles poussent la porte du CCAS. Et pendant ce temps, vos marges de manœuvre financières se réduisent, au gré de décisions prises loin de vos territoires.

Il serait facile de céder au découragement. Beaucoup d'entre vous nous le confient : la solitude de l' élu face à l'urgence est parfois écrasante.

Nous voulons pourtant vous dire ceci : vous n'êtes pas seuls, et vous n'avez pas à l'être.

Partout, des réponses émergent, et elles ont un point commun : elles sont collectives. Des communes mutualisent leurs achats d'énergie et allègent leurs factures. D'autres partagent un technicien, un plan de sauvegarde, une ingénierie qu'aucune n'aurait pu financer seule. Des intercommunalités bâtissent des stratégies d'adaptation à l'échelle d'un bassin versant, parce que l'eau, elle, ignore les limites communales. Des élus de villages voisins se retrouvent pour échanger leurs expériences, leurs doutes aussi, qui valent souvent mieux que tous les guides.

C'est pourquoi nous vous invitons, avec conviction, à rejoindre et à faire vivre les collectifs qui existent autour de vous. L'association des maires de votre département, d'abord : un lieu d'information, de formation, d'appui juridique, mais aussi un espace où l'on peut dire ses difficultés sans crainte d'être jugé. Les associations nationales d'élus, ensuite, qui portent notre voix auprès de l'État et du Parlement, et dont la force dépend directement du nombre de leurs membres. Les réseaux thématiques, enfin, consacrés à l'eau, à l'énergie, à la ruralité, à la montagne... où se construisent les solutions de demain.

S'engager dans un collectif, ce n'est pas ajouter une réunion à un agenda déjà saturé. C'est gagner du temps, de l'expertise et, surtout, du poids. Un maire isolé se fait difficilement entendre. Mille maires rassemblés ne peuvent pas être ignorés.

Nous restons les élus en qui les Français ont le plus confiance. Ce capital est précieux : il nous honore, mais nous oblige, car nous devons encore et toujours être les représentants de l'intérêt général face aux attentes de nos concitoyens. Faisons-le fructifier ensemble. Numéro après numéro, le magazine Mairies des Pays de Savoie continuera de mettre en lumière celles et ceux qui, sur le terrain, prouvent que l'action locale reste le meilleur remède à l'impuissance.

PARCOURS
Secrétaire général de mairie
Session 2026 - 2027

Apprenez un métier
au cœur du service public local

Le secrétaire général de mairie est :

- ✓ Essentiel au fonctionnement administratif technique et juridique des communes
- ✓ Au plus proche du quotidien des élus et habitants
- ✓ Expert de la polyvalence, aux compétences multiples

Le parcours de formation est :

- ✓ Ouvert aux demandeurs d'emploi ou en reconversion professionnelle
- ✓ Organisé par le Cdg73, en partenariat avec Agate, Agence alpine des territoires, avec le financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Du 16 novembre 2026 au 5 avril 2027

- 50 jours de formation théorique à Porte-de-Savoie
- 40 jours de stage pratique dans une commune

→ Candidaturez du 1^{er} septembre jusqu'au 14 octobre 2026 sur l'application **Ma Formation Mon Emploi** : maformation.auvergnerrhonealpes.fr

→ Adressez en parallèle un CV et une lettre de motivation à emploi@cdg73.fr

Reunions collectives les 1^{er} et 6 octobre 2026 à Montmélian, en savoir plus sur www.cdg73.fr, emploi@cdg73.fr | 04 79 70 86 25

cdg73 Centre de gestion de la Savoie
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
AGATE Agence alpine des territoires

Se former au métier de secrétaire général de mairie

Le Centre de gestion de la Savoie (Cdg73) ouvre un parcours de formation dédié au métier de secrétaire général de mairie, porté par Agate, l'Agence alpine des territoires. La première session se déroulera du 16 novembre 2026 au 5 avril 2027, avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce parcours est conçu pour préparer quinze futurs secrétaires généraux de mairie à l'exercice d'un métier stratégique et essentiel au sein des collectivités. Il s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux personnes intégrées à un dispositif de reconversion professionnelle identifié, ainsi qu'aux jeunes diplômés. Un niveau Bac + 2 est exigé. Pensé au plus près des réalités du terrain, ce parcours associe enseignements théoriques (50 jours) et périodes de stage en collectivités (40 jours). **Candidature jusqu'au 14 octobre sur :** <https://maformation.auvergnerrhonealpes.fr/> ou adresser CV et lettre de motivation à : emploi@cdg73.fr

Les Rencontres territoriales du CEN 73 le 19 novembre

La 7^e édition des Rencontres territoriales du Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CEN 73) se déroulera le jeudi 19 novembre à Cruet. « *Comment intégrer concrètement les espaces naturels dans les politiques de transition écologique ?* » sera l'une des questions posées aux participants, élus locaux et techniciens. Les travaux seront l'occasion « d'exposés inspirants » et d'une table ronde consacrée aux dynamiques du territoire Cœur de Savoie. Une découverte de la forêt du Gargot clôturera la rencontre. Soutenues par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil départemental de la Savoie, ces Rencontres territoriales visent à renforcer les synergies locales pour la préservation de notre patrimoine naturel.

En savoir plus : www.cen-savoie.org



© Mairie de Saint-Gervais

Hommage aux victimes d'Air India à Saint-Gervais

Dimanche 23 août, Jean-Marc Peilleux, maire de Saint-Gervais-les-Bains, et Eenam Gambhir, représentante de l'ambassade d'Inde en France se sont rendus sur la stèle située au Nid d'Aigle afin d'observer un moment de recueillement en mémoire des victimes des deux accidents aériens de la compagnie Air India, le Malabar Princess et le Kangchenjunga.

Cette stèle, inaugurée le 23 août 2019 par le Premier ministre indien Narendra Modi et Jean-Marc Peilleux, a été érigée par l'ambassade d'Inde à la mémoire des 48 victimes des crashes du Malabar Princess le 3 novembre 1950 et des 117 victimes du Kangchenjunga le 24 janvier 1966. Ces avions de la compagnie Air India se sont crashés dans la même zone du massif du Mont-Blanc, à proximité des rochers de la Tournette.

Depuis l'inauguration de la stèle, la commune de Saint-Gervais-les-Bains, en charge de l'entretien du site, invite chaque année l'ambassadeur d'Inde en France à venir se recueillir au Nid d'Aigle.

**Pour faire paraître une information,
une actualité concernant votre commune, votre collectivité, contactez-nous :**

redaction@mairiesdespaysdesavoie.com

Jeudi 5 novembre 2026
Le Phare – Chambéry



LE RENDEZ-VOUS
DES ÉLUS
DE SAVOIE

Le Département réunit les élus municipaux de Savoie pour un après-midi d'échanges, consacré aux défis de nos territoires et aux enjeux du mandat qui s'ouvre.

Au programme :

- tables rondes,
- témoignages
- mini-conférences
- rencontres avec les élus, les services et les partenaires.

Renseignements : rdvdeselus@savoie.fr



Le nouveau réservoir des Déserts

© Th. Comandau/Grand Chambéry

Grand Chambéry investit pour préserver l'eau dans les Bauges

Face à des épisodes de sécheresse de plus en plus nombreux et intenses, à l'augmentation de la population et des activités économiques, le massif des Bauges est confronté à une raréfaction de la ressource en eau. Avant les travaux réalisés en 2024-2025, les périodes de sécheresse avaient entraîné des difficultés d'accès à l'eau potable. Les captages des Bauges ne produisant plus suffisamment, Grand Chambéry avait dû approvisionner certains réservoirs par camions-citernes.

Pour sécuriser l'accès à l'eau pour les habitants, l'agriculture et les professionnels, Grand Chambéry mène depuis plusieurs années des travaux de protection de la ressource et de sécurisation de sa distribution.

De nombreux travaux ont été engagés, dont une nouvelle connexion répartissant automatiquement l'eau des sources vers trois réservoirs, à Saint-François-de-Sales, Le Noyer et Arith, selon les besoins. Également engagée, la création d'un nouveau réservoir sur la commune des Déserts, d'une capacité dix fois supérieure à l'ancien ouvrage (1 000 m³ contre 100 m³), permet d'alimenter les Bauges depuis la vallée de Chambéry.

La rénovation de la conduite des Chaudannes (datant de 1950) sécurise l'approvisionnement des communes de Jarsy, La Compôte et Le Châtelard.

D'un montant de 8,275 millions d'euros, ces travaux sont financés par Grand Chambéry (3,756 millions HT), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (4,459 millions HT) et le Département de la Savoie (60 000 euros HT).

Pour poursuivre cette démarche, Grand Chambéry élabore un nouveau schéma directeur de la ressource en eau. Ses conclusions, attendues en 2028, permettront de définir les prochains travaux afin de préserver la ressource et de sécuriser durablement l'alimentation en eau potable.

Une deuxième IRM pour le Centre hospitalier Albertville-Môutiers

Le 3 septembre, Fabrice Pannekoucke, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a inauguré la deuxième IRM du Centre hospitalier Albertville-Môutiers (CHAM). Elle a pour objectif de réduire les délais d'attente pour les habitants de la Tarentaise, à Albertville comme à Môutiers. Ce nouvel appareil offre des images particulièrement précises pour le diagnostic de nombreuses pathologies, neurologiques, articulaires, cardiovasculaires et cancéreuses. Il renforce également une offre de soins marquée par l'importance de la médecine du sport et de la traumatologie.

Le Centre hospitalier Albertville-Môutiers dispose notamment d'un centre de médecine du sport destiné aux sportifs professionnels comme amateurs. Deuxième hôpital public de Savoie, le CHAM dessert un bassin de plus de 140 000 habitants, auquel s'ajoutent les millions de visiteurs accueillis chaque année à proximité des plus grands domaines skiables du monde. Cette infrastructure de santé répond ainsi aux besoins d'un bassin de vie marqué par une forte saisonnalité, en bénéficiant autant aux habitants qu'aux touristes et aux sportifs. La Région a mobilisé 250 000 euros pour réaliser les travaux d'extension et d'aménagement nécessaires à l'installation de la deuxième IRM. Cette aide représente 37 % du coût des travaux retenus et fait de la Région le seul financeur public du projet.

Le CHAM a reçu le label Tremplin 2030, qui inscrit la santé dans l'héritage durable des prochains Jeux olympiques et paralympiques d'hiver. Il devient ainsi l'un des tout premiers établissements de santé à recevoir ce label, aux côtés du Centre national d'entraînement de ski de haut niveau d'Albertville.

FORMATIONS EN SAVOIE

SUR L'AGENDA



Agate, l'agence alpine des territoires, propose chaque année de nombreuses formations aux élus et aux agents des collectivités. Agate est référencée comme organisme de formation depuis 1995, et « Datadock » depuis 2019.

Lundi 5 octobre

9h00 — 17h00 à Porte-de-Savoie
Concevoir son bulletin municipal et intercommunal.

Mardi 6 octobre

9h00 — 12h00 à Porte-de-Savoie
Mener une stratégie fiscale.

Jeudi 8 octobre

9h00 — 17h00 à Chambéry
La prise de parole en public.

Jeudi 22 octobre

9h00 — 17h00 à Porte-de-Savoie
Élus et agents : poser les bases du bien travailler ensemble.

28 et 29 octobre

2 journées. 9h00 — 17h00 à Chambéry
Les vivaces pour un fleurissement durable.

16, 17 et 18 novembre

3 journées. 9h00 — 17h00 (lieu à définir)
Concevoir un fleurissement communal.

Jeudi 19 novembre

9h00 — 17h00 à Porte-de-Savoie
Encadrer et gérer les débits de boissons sur ma commune.

24 et 25 novembre

2 journées. 9h00 — 17h00 à Voglans
La taille raisonnée des arbustes.

SELON PLACE DISPO :

Formations à la carte

- Actions sur mesure sur les démarches participatives et la concertation.
- Les fondamentaux de l'urbanisme au sein des collectivités locales.
- Les documents d'urbanisme.
- Développement durable et transition écologique.
- Adaptation au changement climatique.

Formations à la carte (numérique)

- Compétences et cultures numériques en collectivité.
- Sélectionner et piloter un prestataire informatique.
- Les outils collaboratifs : bureautique en ligne et messagerie.
- Les outils bureautiques pour les élus : suite Office.
- Enjeux et bonnes pratiques individuelles de cybersécurité.
- La concertation 2.0.

Renseignements :
www.agate-territoires.fr
formation@agate-territoires.fr

Acteur de référence de l'habitat social en Savoie

GESTION LOCATIVE

18 000

logements partout en Savoie



RÉNOVATION

5 000

logements éconergivores d'ici 2034



CONSTRUCTION

300

logements neufs par an



40 000

locataires

1 Savoyard sur **10**

87 M €

investis en 2026

73

Savoie

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Une expertise en matière d'architecture, de patrimoine, d'urbanisme et de paysage

Au service de votre projet, pour un cadre de vie de qualité

CONSEILLER

SENSIBILISER

FORMER ET INFORMER

Toutes les collectivités de Savoie peuvent faire appel aux services du CAUE dès lors qu'elles sont adhérentes à la structure.

Pour en savoir plus :

<https://www.cauesavoie.org/>



4 421 cyclistes ont participé à « Haute-Savoie au Sommet »

Pour la troisième année consécutive, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a proposé, pendant la saison estivale, l'opération « Haute-Savoie au Sommet ». L'opportunité pour les cyclistes, de gravir un col mythique chaque mardi matin. Dans le cadre du Plan vélo du Département, cette opération s'est déroulée du 30 juin au 25 août.

Gratuite et ouverte à tous, l'opération a accueilli des participants de tous niveaux : membres de clubs, débutants, touristes, utilisateurs de vélos électriques, de tandems et même de ski-roues. L'objectif était de promouvoir le cyclisme comme mode de déplacement et de valoriser les montées remarquables du département. Plus de 120 kilomètres ont été dédiés aux grimpeurs, avec des itinéraires adaptés à tous les niveaux. 4 421 cyclistes ont répondu à l'appel, contre 3 868 en 2025.

Premier financeur des aménagements cyclables en Haute-Savoie, le Département mène une politique ambitieuse afin de soutenir les associations sportives. Il accompagne également les plus grands événements sportifs internationaux et sera le territoire hôte des Championnats du Monde de Cyclisme UCI 2027.

Aménagement d'une piste cyclable à l'entrée de La Clusaz

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie a lancé la réalisation d'une piste cyclable sur la RD 909, à l'entrée de La Clusaz. Ce chantier, engagé le 24 août, doit se poursuivre jusqu'à la fin du mois de novembre.

L'aménagement proposera un espace dédié aux cyclistes afin d'améliorer leurs conditions de déplacement. D'une largeur d'environ 2 mètres, la future piste cyclable s'étendra sur 450 mètres et longera la RD 909 dans le sens montant, en direction de La Clusaz. Elle sera séparée de la circulation automobile par un muret en béton. Un garde-corps sera également installé du côté du talus afin de renforcer la protection des usagers et de sécuriser davantage cet itinéraire.

Le coût total des travaux s'élève à 550 000 euros, financé à 100 % par le Département de la Haute-Savoie.

FORMATIONS EN HAUTE – SAVOIE



L'Association des maires de Haute-Savoie (ADM 74) accompagne les élus locaux dans l'exercice de leur mandat. Disposant d'un agrément ministériel pour la formation, depuis 1994, elle propose un catalogue de formations très diversifiées, en cohérence avec les enjeux du territoire.

Jeudi 15 octobre

14h00 – 17h30 à Vulbens
La responsabilité des élus
et la prévention des conflits d'intérêts.

Jeudi 15 octobre

14h00 – 18h00 à Frangy
Les pouvoirs de police du maire.
14h00 – 18h00 à Armoy
Les pouvoirs de police du maire.

Mardi 27 octobre

9h00 – 13h00 à Saint-Félix
Les bases des marchés publics.
14h00 – 18h00 à Valleiry
Les relations collectivités – associations.

Mardi 3 novembre

14h00 – 17h00 à Saint-Jeoire
Être un maire à l'écoute sans se perdre : la relation aux citoyens.

Mardi 17 novembre

14h00 – 17h30 au Lyaud
La responsabilité des élus et la
prévention des conflits d'intérêts.

Lundi 30 novembre

14h00 – 18h00 à Douvaine
Les bases des marchés publics.
9h00 – 13h00 à Douvaine
Les relations collectivités – associations.

Mardi 8 décembre

9h00 – 18h00 à Vougy
Élus et agents : poser les bases
du bien travailler ensemble.

Mercredi 9 décembre

9h00 – 18h00 à Argonay
Préparer le mandat dans un
contexte de changements sociaux,
économiques et climatiques.

Mercredi 16 décembre

9h00 – 18h00 à Thonon
Le maire employeur.

Programme 2026 :



secretariat@maires74.asso.fr

SOLUTION CLÉ EN MAIN
**RECONSTITUTION
DE TERRE VÉGÉTALE**

**VALORISER
LES DÉBLAIS
DE CHANTIERS**



04 79 96 09 82

contact@gonthier-entreprise.com

gonthier-entreprise.com



CGM
communication

Régie Publicitaire

Agence de Communication

Une entreprise savoyarde au service des élus et des collectivités locales



Depuis plus de 30 ans,
éditeur du magazine
Mairie des Pays de Savoie



Bulletins municipaux
& cantonaux



Agendas municipaux



Plans de commune

CGM
communication

Grâce à notre régie intégrée, vos documents édités en totale gratuité*
*après accord de CGM communication

400, avenue des Follaz - 73 000 Chambéry • Tél. 04 79 35 52 69 • cgm-communication.com • info@cgm-communication.com



Valérie Bouvier

maire de Saint-Pierre-en-Faucigny

D'abord conseillère municipale puis adjointe, Valérie Bouvier a été élue maire de sa commune, Saint-Pierre-en-Faucigny, en 2026. Parmi les priorités du mandat, la création d'un véritable centre de village mais aussi l'amélioration des mobilités, la préservation de l'économie et de l'agriculture.

Quel est votre parcours ?

Originaire de Grenoble, je suis venue m'installer à Saint-Pierre-en-Faucigny dès mon premier poste au tribunal d'instance de Bonneville. Juriste de formation - j'ai passé un DEA de droit à l'Université de Montpellier 1 -, j'ai travaillé pendant 15 ans dans les services judiciaires avant d'obtenir, en 2009, mon détachement dans la fonction publique territoriale. De 2009 à début 2013, j'ai été directrice générale des services d'une intercommunalité, la communauté de communes Faucigny-Glières. J'ai ensuite rejoint le Centre de gestion de la fonction publique territoriale (CdG 74) en tant que directrice territoriale chargée du pôle ressources et développement. Depuis 2017, j'en assure la direction générale.

Pourquoi cet intérêt pour la fonction publique territoriale ?

J'ai une vraie appétence pour le collectif, le partage. Lorsque je travaillais au tribunal de Bonneville, j'ai entretenu des liens étroits avec les collectivités afin de recréer une salle pleine et entière pour accueillir le procès en assises de l'affaire Flactif. À l'époque, le tribunal d'Annecy était hors d'usage après une explosion d'origine criminelle. Par la suite, j'ai été missionnée par la Cour d'appel pour accompagner la rédaction du document visant à défendre le particularisme de la Haute-Savoie en matière judiciaire lors de la réforme portée par Rachida Dati, alors garde des Sceaux et ministre de la Justice, souhaitant un tribunal par département. Dans ce cadre-là aussi, j'ai beaucoup échangé avec les collectivités qui étaient directement concernées.

Dans quel contexte vous êtes-vous impliquée dans la vie politique locale ?

M'investir pour les autres et pour le collectif constitue une vraie vocation pour moi. En 2001, j'ai rencontré Marin Gaillard, qui était à l'époque maire de Saint-Pierre-en-Faucigny et je lui ai fait part de mon envie de participer à la vie communale. Il m'a recontacté peu après et m'a proposé de rejoindre sa liste. J'ai d'abord été conseillère puis, en 2014, j'ai eu la chance de devenir adjointe à la jeunesse. Le sujet m'intéressait car je siégeais précédemment dans la commission chargée de la jeunesse. Entre 2020 et 2026, j'ai assuré des fonctions de première adjointe. Puis Marin Gaillard m'a indiqué son souhait de passer la main et de me voir prendre sa suite. Notre équipe, qui faisait face à une autre liste, a obtenu 81 % des suffrages dès le premier tour.

Comment conciliez-vous vie professionnelle et mandats publics ?

Je bénéficie d'un précieux soutien tant familial que professionnel, ce qui me permet d'œuvrer à mes diverses activités : la mairie mais aussi la communauté de communes du Pays Rochois (CCPR) dont j'ai pris la présidence. Je suis passée à temps partiel au CdG 74, au moins jusqu'à la fin de l'année, et m'organise autour de temps différenciés.

Qu'est-ce que vous aimez dans le mandat d'élue locale ?

La proximité avec la population, la possibilité d'agir et de faire bouger les lignes au bénéfice des habitants. Les effets des décisions prises se voient assez

rapidement. Il me semble important de ne pas s'arrêter à ses premières pensées et/ou à ses certitudes et remettre toujours en question les croyances. Se mettre en phase avec le ressenti de la population est intéressant du point de vue sociologique.

Ce que vous aimez moins ?

Parfois peut-être l'inertie de l'action publique quand elle est conditionnée par un enchevêtrement de règles et de processus pesant sur la réactivité. C'est un peu difficile, d'autant que les concitoyens n'en mesurent pas toujours la lourdeur. C'est du temps masqué où la population peut avoir l'impression qu'on ne s'occupe pas du sujet alors qu'on est simplement sur des cheminements un peu longs.

Comment gérez-vous la vie municipale ?

L'équipe est composée de 29 élus dont 13 étaient déjà là lors du précédent mandat. Nous avons souhaité des adjoints avec des délégations très précises et une délégation de signature car il est important qu'ils aient des capacités d'actions pleines et entières. Nous travaillons de façon très ouverte basée sur des principes d'intelligence collective, un temps de partage et d'échange sur les dossiers. J'aime bien ce processus de confrontation des idées jusqu'à la prise de décision.

Si vous deviez brosser le portrait de Saint-Pierre-en-Faucigny, qu'en diriez-vous ?

C'est une très belle commune de 8 000 habitants, au centre du département, entre La Roche-sur-Foron et



Située entre La Roche-sur-Foron et Bonneville, Saint-Pierre-en-Faucigny est née de la fusion, en 1965, des communes de Passeirier, Saint-Maurice-de-Rumilly et de Saint-Pierre-de-Rumilly. Essentiellement constitué de hameaux, son territoire s'étend sur 15 km², avec une altitude oscillant entre 433 et 1500 mètres. La commune dispose d'un centre d'interprétation dédié à la découverte de l'environnement, du patrimoine local et de la biodiversité. Son budget annuel s'élève à 10 millions d'euros en fonctionnement et à 4,5 millions en investissement.



Bonneville. Assez étagée puisque son altitude oscille entre 433 et 1500 mètres, elle occupe une situation importante sur le cône de déjection du Borne, en confluence avec l'Arve. L'eau, présente partout en surface et en sous-sol - nous avons une nappe phréatique de 20 km² -, a joué un rôle déterminant dans son développement tout comme la forêt, également, présente sur plus de 150 hectares.

Quelles sont les priorités du mandat ?

Entretenir un certain équilibre entre la nature dans toutes ses composantes et l'urbanisation. Nous nous attachons à donner une identité, une centralité à la commune en renforçant son caractère. Engagé lors du précédent mandat, le programme du centre-ville entre dans une phase très opérationnelle et renforcera l'âme du village. Il permettra de créer 230 logements en face de la mairie, une résidence senior, des commerces, une halle. La première tranche porte sur 88 logements et 62 locatifs sociaux dont 30 voués à la résidence senior. Cette dernière est réalisée par un opérateur positionné dans le champ du social afin de maîtriser les coûts pour les futurs résidents. Nous aurons aussi des logements en bail réel solidaire pour que les jeunes ménages et les primo-accédants puissent devenir propriétaires. Les autres priorités immédiates seront l'ouverture de l'école de Toisinges en septembre prochain et la construction de l'EHPAD.

« Les activités agricole et économique sont essentielles à la vie communale »

Quels sont les autres sujets sur lesquels vous travaillez ?

Les activités agricole et économique sont essentielles à la vie communale, nous devons en prendre soin. Nous engageons aussi des réflexions sur les sentiers, les parcs, les espaces naturels, les mobilités... Nous adhérons au Syndicat mixte des 4 Communes (SM4CC) qui gère Proxim iTi dont la mission est de permettre de réduire l'utilisation de la voiture particulière et les nuisances liées en favorisant l'intermodalité. Le SM4CC se charge d'organiser les transports scolaires, de gérer les transports collectifs réguliers et « à la demande », de promouvoir les mobilités douces (auto-partage, consignes à vélos...). L'objectif est de parvenir à faire la synthèse entre toutes ces priorités.

Au niveau de l'intercommunalité, quels sont les projets ?

La CCPR qui fédère neuf communes a la chance de prendre en charge les écoles maternelles. Cette compétence un peu phare est immédiatement visible et peut contribuer à lui donner davantage de visibilité aux yeux du

public. Nous voulons être plus pédagogiques et faire comprendre son importance pour le territoire. Durant le précédent mandat, nous avons engagé la réalisation de trois écoles. Celles de Saint-Pierre (reconstruction et agrandissement) et d'Étaux (création d'une structure de cinq classes pouvant accueillir jusqu'à 125 élèves) ont ouvert à la rentrée de septembre. Elles améliorent les conditions d'accueil des élèves et répondent à la hausse des effectifs scolaires. Une troisième école sera construite à Arenthon en vue d'une ouverture en 2028.

De gros travaux seront également à réaliser en matière d'assainissement et d'eau potable ainsi que des réflexions en matière de valorisation des déchets. L'intercommunalité est un échelon important pas toujours visible avec des compétences d'ingénierie fortes au service du territoire.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Du fait de sa position géographique, le territoire connaît une forte attractivité. Nous devons répondre aux besoins actuels tout en nous projetant à moyen et long terme. Il est important de maîtriser son développement et de garantir une organisation préservant les grands équilibres et la qualité de vie aujourd'hui et pour les générations futures.



Cécile Utille-Grand

maire de Bourg-Saint-Maurice

Conseillère départementale depuis 2014, Cécile Utille-Grand a remporté la mairie de Bourg-Saint-Maurice en 2026 face au maire sortant, Guillaume Desrues. Le logement figure parmi ses priorités.

Quel est votre parcours ?

Native de Bourg-Saint-Maurice où j'ai grandi, je suis mariée et mère de trois enfants. Au niveau professionnel, je travaille en tant qu'aide-soignante à l'hôpital de Bourg, au service des urgences. Je me suis beaucoup impliquée dans le monde associatif, notamment à la présidence du club de natation, Les requins bleus. En 2011, à l'occasion d'une élection à mi-mandat, j'ai été élue au conseil municipal sur la liste emmenée par Jacqueline Poletti puis j'ai continué avec Michel Giraudy avant de siéger, en 2020, dans l'opposition. Je suis, par ailleurs, conseillère départementale depuis 2014 et députée suppléante de Vincent Rolland depuis 2024.

Dans quelles circonstances avez-vous conduit l'équipe qui a gagné les élections municipales en 2026 ?

Je n'étais pas en phase avec ce que proposait l'ancienne municipalité, mais je ne pensais pas m'engager comme tête de liste. Beaucoup d'habitants sont venus me voir en me disant : « *Si tu fais quelque chose, on part avec toi* ». Nous avons commencé par travailler en petits groupes, avant de constituer, de fil en aiguille, une équipe. Celle-ci comprend des gens qui ont déjà été élus, et d'autres dont c'est le premier mandat. Elle repose avant tout sur les compétences car c'est essentiel dans une commune aussi grande que la nôtre. La moyenne d'âge est à 49 ans.

Comment s'est déroulée la campagne ?

Après le premier tour, où nous étions en tête, elle n'a pas été simple. La dernière semaine a été, en particulier, très dure, notamment sur les réseaux sociaux où nous avons subi des attaques personnelles. J'ai toujours demandé à

mon équipe de ne pas répondre et de se concentrer sur notre vision pour le territoire.

Qu'est-ce que vous aimez dans la vie publique ?

J'aime beaucoup ma ville et ne me verrais pas maire d'une autre commune. C'est vraiment du plaisir au quotidien. J'apprécie le côté humain, les discussions avec les gens. Je reste persuadée que c'est en créant des liens, en échangeant qu'on avance le mieux et qu'on parvient à régler beaucoup de problématiques. Je suis et je reste à l'écoute des habitants, de mes collègues élus au sein du conseil municipal et/ou dans d'autres instances avant de prendre une décision.

Ce que vous aimez moins ?

La lenteur administrative en général. Chaque dossier demande beaucoup d'énergie car le système français fonctionne malheureusement comme cela.

Comment vous organisez-vous ?

Depuis mon élection à la mairie, en mars 2026, j'ai pris une disponibilité professionnelle pour me consacrer complètement à mes différents mandats : conseil départemental, mairie et communauté de communes de Haute-Tarentaise (CCHT) dont je suis première vice-présidente, en charge du pôle social (petite enfance, jeunesse, aînés...). Très important, ce pôle comprend la Maison France services que j'ai créée en tant que conseillère départementale. Hébergée au centre-ville avec des antennes dans tous les villages de la CCHT, cette structure répond à un vrai besoin et enregistre plus de 16 000 passages par an.

Si vous deviez broser le portrait de Bourg-Saint-Maurice qu'en diriez-vous ?

C'est une commune atypique qui compte 37 villages sur une superficie très étendue de 179 km². Elle présente la particularité de disposer de quatre stations et offre une vie très agréable à l'année.

Quelles sont les priorités du mandat ?

Nous connaissons malheureusement une baisse démographique qui a débouché, cette année, sur la fermeture de deux classes d'école primaire. L'une des causes est le logement, trop rare et trop cher, notamment pour les habitants permanents et pour les saisonniers. L'enjeu est de pouvoir offrir davantage de locatifs et de logements en accession grâce à de nouvelles constructions et à des opérations de rénovation du parc ancien. Nous sommes en discussion avec des bailleurs comme l'Opac Savoie pour lancer des projets, en particulier dans le quartier des Alpains et à proximité du funiculaire. D'ici 2 à 3 ans, nous espérons environ 170 appartements en accession libre, une petite centaine de locatifs sociaux et une résidence senior d'une trentaine de logements. Nous avons par ailleurs lancé une étude concernant le bâtiment prévu à proximité de la gare afin de développer une offre hybride autour de logements intergénérationnels, de solutions d'accueil d'urgence, car nous n'avons actuellement pas de solution pour les personnes victimes de violences intrafamiliales, et de logements à destination de personnes en formation sur notre campus connecté alpin ou autres. Ce sont les objectifs de début de mandat mais nous travaillons en parallèle sur diverses possibilités de développement.

Quels sont les autres dossiers sur lesquels vous travaillez ?

Le site de l'ex-centre Renouveau va être divisé en plusieurs secteurs afin d'accueillir une zone artisanale et/ou économique, du logement et des équipements sportifs. Nous voulons doubler la taille du plan d'eau existant sur la base de kayak, aménager des balades et des jeux afin d'offrir à la population et aux vacanciers un vrai lieu de rencontre. À côté du Base Camp Lodge, nous souhaitons aménager une vraie belle salle de spectacle qui manque sur toute la Haute-Tarentaise. Nous envisageons encore la réalisation d'un complexe sportif qui prendra place entre les deux gymnases. Sur le quartier des Alpains, nous avons conservé la première zone comprenant des logements. La deuxième a été stoppée car nous souhaitons nous orienter vers un pôle économique, peut-être tourné vers le thermalisme et l'hôtellerie. Les logements prévus ne seront pas perdus mais relocalisés dans d'autres secteurs de la commune. Le plan local d'urbanisme (PLU) a été adopté l'année dernière. S'engager dans une révision globale serait long, inutile et coûteux. Nous avançons par petits pas et nous procédons à une révision partielle afin de répondre, entre autres, aux besoins de stationnement sur les villages.

Au niveau touristique, votre prédécesseur avait instauré un moratoire sur la réalisation de nouveaux lits.

Quelle est votre position ?

En 2028, nous fêterons les 60 ans des Arcs. Notre objectif est de conforter l'existant, pas de construire pour construire. Cela implique de renforcer nos capacités hôtelières, probablement sur de l'existant. Afin d'allonger les ailes de saisons, nous allons de plus en plus vers un tourisme de fraîcheur axé sur la mise en valeur de nos rivières. De la même manière, nous sommes candidats pour l'accueil du Tour de France cycliste en 2028 et des mondiaux junior de kayak de 2029.

Quel regard portez-vous sur l'intercommunalité ?

C'est un échelon que j'aime beaucoup. Dans mes prises de parole, j'insiste davantage sur le territoire que sur la commune. Nous devons réfléchir avec la Communauté de communes des versants d'Aime (Cova) car nous sommes à proximité immédiate, nous rencontrons les mêmes probléma-

« Nous resterons un territoire où le tourisme génère de l'emploi »

tiques et nous connaissons les mêmes besoins. La CCHT couvre un périmètre de 15 000 habitants, la Cova de 9 000. Je pense qu'un jour l'État nous imposera un rapprochement que nous avons tout intérêt à anticiper. J'ai commencé, il y a deux ans, en lançant une analyse des besoins sociaux sur le périmètre des deux intercommunalités.

Quels domaines pourraient être concernés ?

J'ai déjà mutualisé le transport à la demande que les personnes âgées ou handicapées peuvent utiliser pour se rendre à leurs rendez-vous. L'idée est de continuer tout doucement avec la jeunesse. L'usager doit être la priorité, ce qui implique de simplifier au maximum les organisations, de gommer autant que possible les limites administratives et de territoires. La CCHT finance par exemple le Bafa et le BNSSA des jeunes alors que ceux de la Cova doivent payer ces formations. Homogénéiser les pratiques permettrait une meilleure compréhension.

Comment se porte l'hôpital de Bourg-Saint-Maurice ?

Très atypique, il se caractérise par une saisonnalité importante. En tant que salariée et présidente du conseil de surveillance, j'ai une vigilance accrue et je pense qu'il

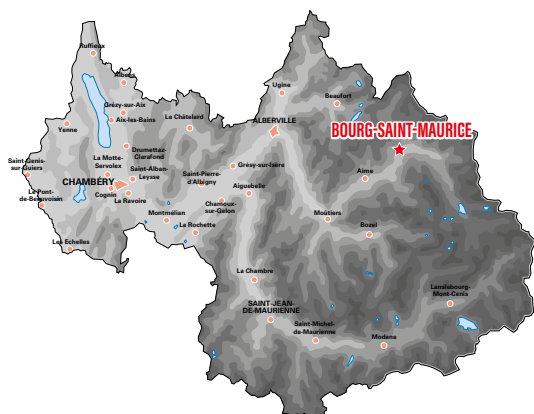
faut vraiment continuer à le conforter. Je recherche actuellement des financements pour rénover la base pour hélicoptères qui subit des fuites importantes.

Comment Bourg-Saint-Maurice s'inscrit-elle dans la dynamique des JOP Alpes 2030 ?

Nous sommes ravis de les avoir, d'autant que Val d'Isère figure désormais officiellement sur la carte des sites et que la station de La Plagne, toute proche, accueillera les épreuves de bobsleigh. Nous aurons certainement des retombées au niveau de la clé de répartition qui sera mise en œuvre.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Nous serons parmi les dernières stations où les gens viendront skier et avons encore de belles années devant nous à l'instar de la hausse de fréquentation que nous enregistrons depuis deux ou trois ans. Cela n'empêche bien sûr pas de penser à la diversification. Avec le réchauffement, les gens vont de plus en plus venir à la montagne l'été. Nous resterons un territoire où le tourisme génère de l'emploi et constitue un poumon économique. La coopérative laitière, qui ne désemplit pas, et les 35 exploitations agricoles en activité sur Bourg illustrent parfaitement cette dynamique. Nous avons de plus en plus de vélos, de motos, de randonneurs, y compris dans des zones comme les Chapieux où 700 personnes passent chaque jour de la belle saison. Cette affluence est le signe que notre territoire est et restera très attractif. Cela implique la cohabitation de différents publics et la protection des zones très fréquentées comme la vallée des Glaciers déjà desservie par des navettes. Même si l'entretien courant de la commune est important et nécessite d'être rigoureux, nous n'avons pas le droit de nous plaindre car nous avons les moyens d'investir. Nous vivons sur un beau territoire qui a beaucoup d'atouts.



Situé à 840 mètres d'altitude avec un point culminant à 3 816 m (l'Aiguille des glaciers), Bourg-Saint-Maurice compte environ 7 000 habitants. Son budget annuel s'établit à 60 millions d'euros dont 43 millions en fonctionnement, 17 millions en investissement.

10 ans de réussites et de résistance



Certaines communes nouvelles de Savoie et de Haute-Savoie vont passer le cap des dix ans d'existence. L'occasion de dresser un état des lieux.

Face au nombre élevé de communes en France, la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a créé un nouveau dispositif pour réduire leur nombre : la commune nouvelle. Ce dispositif a été complété par deux autres lois, en 2015 et 2019, afin d'inciter davantage à leur création et d'adapter leur organisation à la diversité des territoires. Un pacte financier a notamment été instauré en 2015.

Depuis, seize communes nouvelles ont été créées en Savoie, regroupant 51 communes historiques, et huit en Haute-Savoie, réunissant 23 anciennes communes. En dix ans, la vie de ces communes nouvelles a été loin d'être un long fleuve tranquille avec l'émergence d'oppositions plus ou moins fortes de la part de collectifs ou d'élus de communes historiques. Entre pétitions, consultations citoyennes et recours auprès du préfet, le manque d'avantages pour les uns et le « c'était mieux avant » pour les autres ont souvent été mis en avant. Mais à ce stade, contre vents et marées, les communes nouvelles tiennent bon. Depuis 2010, aucune commune nou-

velle de Savoie et de Haute-Savoie n'a défusionné. Trois l'ont fait, dans l'Oise, en Vendée et dans le Cantal.

Pour les élus en place, la commune nouvelle reste une valeur ajoutée avec des avantages mais aussi des inconvénients comme des coûts liés à l'entretien de bâtiments faisant doublon, notamment les églises, ou encore les difficultés à unifier tout en maintenant les spécificités des communes déléguées.

Si depuis 2019, aucune nouvelle commune n'a été créée en Savoie et en Haute-Savoie, les incitations perdurent. La dotation en faveur des communes nouvelles, issue de la loi de finances pour 2024, est toujours inscrite dans le droit applicable en 2026. Le Code général des collectivités territoriales prévoit une dotation d'amorçage de 15 euros par habitant, pendant les trois premières années. À cela s'ajoute une garantie de DGF pour éviter une perte de dotation résultant de la création de la commune nouvelle.

Quant à 2027, il faudra attendre la prochaine loi de finances pour connaître les aides qui seront applicables.

UN GUIDE POUR RÉUSSIR SA COMMUNE NOUVELLE

Si vous vous posez des questions sur la manière de construire une commune nouvelle durable ou si vous souhaitez comprendre pourquoi certaines communes fonctionnent mieux que d'autres, un guide de référence est édité par les éditions Territorial. Son titre : « Réussir sa commune nouvelle ».

Avec cet ouvrage, l'auteur, Sébastien Duval, DGS au sein d'une commune nouvelle, accompagne les élus et les services territoriaux à chaque étape de ce projet, en leur donnant les outils essentiels de la décision au pilotage. Il aborde tour à tour la manière de décider et de préparer la fusion, de mettre en œuvre la commune nouvelle, de déployer les politiques publiques à son échelle, et enfin de piloter et de faire évoluer la commune nouvelle dans la durée. Le livre est basé sur des retours d'expérience, des études récentes et une expertise du terrain. À travers cet ouvrage, il s'agit de voir comment la fusion devient un véritable levier de développement.

EN SAVOIR PLUS

**Loi du 16 décembre 2010
sur la réforme territoriale**



**Loi du 16 mars 2015 relative
à l'amélioration du régime
de la commune nouvelle**



**Loi du 1^{er} août 2019 visant
à adapter l'organisation
à la diversité des territoires**



Hôtel Kyriad Chambéry centre l'esprit refuge en centre-ville

L'hôtel Kyriad Chambéry centre poursuit sa transformation. L'établissement, désormais dirigé par Anthony Bezin, est le berceau d'un concept original de Refuge urbain. Commencée en 2025, l'évolution se poursuivra jusqu'en 2028. Les 149 chambres seront alors toutes rénovées.



À 40 ans, Anthony Bezin a choisi de changer de cadre professionnel. S'il reste fidèle aux métiers de l'hôtellerie et de l'accueil, le nouveau propriétaire de l'hôtel Kyriad Chambéry centre joue la carte de l'originalité. Les premiers travaux, engagés fin 2025, et la rénovation des chambres, à l'horizon 2028, juste avant les Jeux olympiques Alpes 2030, transformeront l'hôtel en Refuge urbain.

L'immense établissement, de plus de 5 000 m², employant 24 salariés et accueillant 50 000 personnes par an, a déjà évolué. Depuis le mois de janvier, la réception a été transférée au premier étage. À leur arrivée, les hôtes découvrent une épicerie en libre-service, un bar, une salle de sport, une laverie et deux « refuges ». La décoration adopte des teintes boisées, clin d'œil aux refuges de haute montagne.

« Les gardiens de refuge font le même métier que moi. Ils accueillent sans artifice. Ils vont à l'essentiel. Même s'il y a une relation commerciale, j'aime leur authenticité », explique le propriétaire – directeur de l'établissement.

Un établissement ouvert sur la ville et ses montagnes

Au premier étage, d'immenses fauteuils font face à la cheminée. Il y a

de la place pour déposer ses affaires. La bibliothèque propose de nombreux livres de montagne et les cartes IGN, qu'il est possible d'emprunter, invitent à l'évasion. L'hôtel Kyriad Chambéry centre est effectivement un « Refuge urbain ».

« Comme à l'arrivée en refuge, il est possible d'enlever ses chaussures pour enfiler une paire de Crocs. Pour inciter nos hôtes à partir à la découverte de la région, nous prêtons du matériel : raquettes, gourdes, bâtons de marche, cartes IGN... Préparer sa sortie sur une carte est tellement plus enrichissant que de copier la sortie d'un autre sur un site web », détaille Anthony Bezin.

L'hôtel Kyriad Chambéry centre conserve les codes habituels des établissements urbains, avec un parking réservé à la clientèle, un espace bien-être, une proximité immédiate avec le centre-ville (centre de congrès le Manège, espace Malraux, centre historique...) et un emplacement stratégique sur la route des stations savoyardes, au pied des parcs régionaux des Bauges et de Chartreuse.

L'établissement s'ouvre à la cité, avec la location de salles de réunion et de séminaire et des collaborations avec des acteurs locaux.

ANTHONY BEZIN, ENTREPRENEUR MOTIVÉ !

Après une belle carrière au sein d'un groupe hôtelier de 16 établissements, Anthony Bezin a fait le choix de l'indépendance. Passionné par l'hôtellerie, celui qui a dirigé pendant plus de dix ans l'hôtel Mercure de Courchevel, porte un ambitieux projet de transformation de son établissement. Estimés à plus de 2,2 millions d'euros, hors acquisition, les travaux créent un lieu hybride au pied des montagnes savoyardes, rappelant l'esprit des refuges de montagne sans déroger aux critères d'accueil et de confort des établissements urbains, pour une nuit, quelques jours ou plusieurs mois.

EN SAVOIR PLUS :

Hôtel Kyriad Chambéry centre
371 rue de la République
73 000 Chambéry
Tél. 04 79 36 13 64





Jean-Luc Boch
maire de La Plagne-Tarentaise

“ *Il est essentiel de travailler de manière collective* ”

La commune nouvelle de La Plagne-Tarentaise se compose de quatre communes déléguées. Depuis plusieurs années, un collectif issu de la commune de Bellentre s'oppose au rattachement de son village. Or, l'unité de la commune nouvelle tient bon. La parole est donnée à Jean-Luc Boch, maire.



Quel regard portez-vous sur la demande de défusion de Bellentre ?

C'est parti d'anciens élus. Leur revendication n'est pas objective. Pour eux c'était mieux avant. En vivant dans l'ancien monde, vous n'avancez pas et vous restez individualistes. Vous êtes même condamnés à rétrograder. Nous n'avons, de plus, jamais mis autant d'argent, d'investissements sur cette commune, ce qu'ils n'auraient pu faire seuls. Même si Bellentre est une commune support de station, avec la commune nouvelle les budgets sont sans commune mesure par rapport à ce qu'ils avaient auparavant. Nous avons aussi effectué des mises aux normes, voire réglé des dossiers qui n'étaient pas dans la légalité. Au final, le préfet a rejeté leur demande, mais ils ont fait un recours.

Pourrait-on revenir en arrière ?

Non. Mais si cela se fait, ce sera le drame pour Bellentre. Elle devra se débrouiller seule sur l'avenir des stations les plus basses, Montchavin et Les Coches, avec d'importantes questions à traiter portant sur le dérèglement climatique et le manque d'enneigement. Elle aura à travailler seule sur la capacité à avoir des cadres selon sa strate. Comment va-t-elle pouvoir fonctionner ? Si elle sous-traite toutes ses missions, elle consommera son budget juste en fonctionnement. Il n'y aura plus d'investissement possible. Il faut reconnaître que la commune nouvelle a donné une régularité et une exemplarité à chacune des communes déléguées. Aujourd'hui, nous sommes dans une strate supérieure à 3500 habitants, nous sommes dans une strate supérieure à 3500 habitants, nous permettant de recruter des cadres très compétents qu'on ne pourrait pas avoir dans chacune des communes individuellement. C'est un avantage. Ils ont la capacité, avec un pays dans lequel les normes sont devenues absurdes, de

nous permettre d'avancer collectivement en obtenant gain de cause sur de nombreux dossiers.

Comment arrivez-vous à dépasser ce contexte ?

J'ai une équipe d'élus issus des quatre communes historiques avec qui on travaille main dans la main. Il est essentiel de travailler de manière collective pour l'avenir de notre territoire.

Est-il difficile de maintenir une unité ?

C'est un travail de tous les instants. Il faut avoir des hommes et des femmes élus qui vivent sur tous les territoires historiques et qui les connaissent. Pour cela, nous

avons des maires délégués. Il s'agit d'un maillon essentiel des communes nouvelles. Il est le référent local pour la population. Aux maires délégués, s'ajoutent des adjoints issus de toutes les communes historiques. Mais ils ne sont pas choisis selon l'origine de la commune mais au regard de leur compétence. Un adjoint avec un poste important peut être issu d'une petite commune.

Comment faites-vous vivre la commune nouvelle ?

Auprès des habitants, la proximité est indispensable et indissociable de la fonction d' élu. Il est important de rencontrer la population sur place, de vivre avec eux, de comprendre leurs demandes et de voir comment améliorer leur quotidien à travers des services et des investissements. Nous sommes élus municipaux pour les habitants. Mais une mairie est d'abord une entreprise dans laquelle il faut dégager de l'argent pour pouvoir faire du social.

« La proximité est indispensable et indissociable de la fonction d' élu »



Amaury de Lacoste
maire de Saint-François-Longchamp

“ *La fusion est une valeur ajoutée pour notre territoire* ”

Regroupant trois communes déléguées, Saint-François-Longchamp a fait l'objet, en 2025, d'une consultation auprès des habitants qui se sont exprimés pour une défusion. Passées les élections municipales, la commune nouvelle continue d'exister. Le nouveau maire, Amaury de Lacoste, s'exprime.

Comment expliquez-vous le résultat de cette consultation ?

La création de la commune nouvelle est une bonne idée. Elle va dans le sens de l'histoire avec une logique de rapprochement des communes qui partagent un territoire commun, des intérêts économiques, culturels, touristiques, ce qui est notre cas. Mais ce rapprochement a été mal mis en œuvre et mal expliqué. Les élus se sont retrouvés avec un regroupement pas toujours bien compris et mal perçu par les habitants. Ils n'ont pas su en tirer toute la valeur ajoutée que le territoire pourrait avoir : valeur humaine et économique pour partager les mêmes ambitions, les mêmes intérêts, les mêmes objectifs. La consultation n'a pas non plus été suffisamment préparée en amont.

Comment avez-vous géré le résultat de cette consultation ?

Nous avons bien entendu la population. Simplement, nous avons choisi de répondre différemment plutôt que de défusionner. La préfète n'était pas non plus partante pour une défusion. Nous avons donc pensé que nous pouvions faire fonctionner autrement la commune nouvelle en mettant en avant une vraie valeur ajoutée entre ces trois communes et réussir à satisfaire les habitants. Nous avons réfléchi, pendant la campagne, à la manière dont nous pouvions créer une vraie appartenance à la commune nouvelle pour faire en sorte notamment que les habitants des villages ne se sentent pas abandonnés ou phagocytés par une station comme Saint-François. La fusion devait rester à l'échelle humaine.

Quels ont été vos choix pour faire vivre cette commune nouvelle ?

La fusion est une valeur ajoutée pour le territoire dans lequel les trois communes peuvent fonctionner ensemble. Pour cela, il faut mettre en œuvre tous les moyens et toute l'organisation pour prouver que cette fusion peut marcher. Les trois communes sont représentées de façon égale au sein du conseil municipal, indépendamment de leur nombre d'habitants. Il est aussi important que chaque commune

déléguée ait les moyens de répondre aux besoins du quotidien. Nous avons nommé des maires délégués, un par commune, avec suffisamment d'autonomie et de présence. Nous avons ensuite décidé d'affecter un budget spécifique à chacune des communes dans les mains des maires délégués afin de favoriser l'autonomie et la réactivité dans la prise de décision, sans avoir besoin de remonter au conseil municipal. Enfin, chaque maire délégué a un adjoint qui lui est dédié. Mais ce n'est pas pour autant que nous fonctionnons en silo.

Le but est de mettre en place de la transversalité dans le traitement des dossiers. Tous les élus peuvent aller aider sur un sujet concernant telle ou telle commune déléguée. L'idée est de fonctionner par rapport aux compétences de chacun.

Le fait que vous ayez été élu confirme-t-il que vous êtes dans la bonne direction ?

Je l'espère. Mais en tout cas, ce ne serait pas tout à fait vrai de dire qu'il ne reste rien de cette consultation. Nous restons vigilants car nous savons que nous avons des obligations sur le sujet et qu'on nous attend là-dessus. Nous retournerons d'ailleurs devant les habitants pour voir s'ils sont satisfaits.



À Vallières-sur-Fier, itinéraire d'une nouvelle commune réussie

Vallières-sur-Fier est née de la fusion des communes de Val-de-Fier et de Vallières. Créée en 2019, elle symbolise une commune nouvelle réussie.



© Archives / Mairie de Vallières-sur-Fier

En 2019, les deux maires de la fusion : François Ravoire, maire de Vallières, et Patrice Derrien, maire de Val-de-Fier.

Le maire, Patrice Derrien, explique cette réussite par plusieurs raisons. D'abord, il y a eu un contexte favorable. « À l'époque, j'avais la casquette d'élus d'une petite commune, maire de Val-de-Fier, et celle de technicien d'une grosse commune, Bellegarde, qui souhaitaient chacune de leur côté s'engager dans une fusion, ce qui a été une aide. De plus, le fait que je connaissais déjà le maire de Vallières était un avantage », souligne-t-il. « Au moment de la loi NOTRe de 2015, facilitant la création des communes nouvelles, il nous est apparu évident de nous rapprocher. Nous avions chacun notre mairie à rénover. Mais pourquoi mettre chacun un million d'euros dans ces travaux alors que nous sommes côte à côte ? Ce fut l'élément déclencheur », précise Patrice Derrien. Le projet a été lancé en 2016. Très vite un groupe de six communes voisines s'est constitué, mais il s'est finalement réduit à deux : Val-de-Fier et Vallières.

Aller au bout du système

Une démarche rigoureuse a permis de mener à bien la création de la commune nouvelle. Les élus ont bénéficié de l'expérience d'autres communes qui avaient déjà fusionné comme Saint-Offenge, ainsi que de l'accompagnement des services de l'État qui venaient de terminer la fusion d'Annecy. Patrice Derrien signale que, dans le processus de création, une étude financière des communes a été menée, puis des démarches ont été engagées auprès de la population. Le choix a été fait d'installer la commune nouvelle de manière concrète. « Val-de-Fier était issue d'une précédente fusion, en 1974, qui avait été imposée par la préfecture et mal vécue par certains. Et là, nous en remettons une couche. Mais

il fallait avancer. De ce fait, nous avons vraiment fusionné. La mairie de Val-de-Fier a fermé et les communes déléguées n'ont pas été maintenues. D'entrée, nous avons unifié les taux d'imposition. Le but était d'aller au bout du système. De plus, si pour le mandat 2020-2026 nous avons fait attention à couvrir les différents secteurs de la commune par des élus, pour ce nouveau mandat, c'est une chose que je n'ai plus regardée. En revanche, nous essayons de faire la cérémonie des vœux un an sur deux dans chaque commune », signale le maire.

Raisonner en commune globale

Le maire explique que la réussite vient aussi du fait de raisonner « en commune globale, que ce soit au niveau des contrats ou des investissements. Il s'agit d'avoir de l'équité dans les investissements, la même qualité et le même rendu entre les communes historiques ».

Avec le recul, Patrice Derrien constate que la commune nouvelle a permis de bénéficier d'avantages notamment financiers, de mettre en place des choses que Val-de-Fier n'aurait pas pu faire et de se doter de personnel plus structuré avec des postes plus professionnels. « Penser faire des économies de personnel avec une commune nouvelle est utopique. Mais cela permet à la commune d'avoir de meilleurs services à la population ». Et de tempérer : « Nous avons une surface plus importante à traiter. Nous nous retrouvons avec des doublons pas forcément utiles comme deux églises. Par contre, les deux salles des fêtes et les deux écoles peuvent être un atout, offrant une complémentarité, mais cela reste un coût. Avec le recul, si c'était à refaire, je le referais sans hésiter ».



Jean-Yves Pachod
maire de Courchevel

“ *Notre identité ne se résume pas à une station* ”

Depuis la création de la commune nouvelle de Courchevel en 2017, comment cette marque mondialement connue s'est-elle imposée comme une communauté d'habitants ? Rencontre avec son maire, Jean-Yves Pachod.

Quel bilan faites-vous de la commune nouvelle ?

Un bilan très positif.

Quels sont les avantages ?

Au début, les dotations de l'État paraissaient intéressantes. Mais elles ne durent pas. Ce n'est d'ailleurs pas ce qui nous a motivés. Nous avons créé la commune nouvelle pour favoriser une cohérence territoriale avec la création d'un seul et unique domaine skiable qui était auparavant réparti sur deux communes. La fusion était une évidence car les domaines étaient déjà gérés par la même société de remontées mécaniques. Notre objectif était de créer la piste de l'Éclipse pour les championnats du monde de ski alpin 2023 alors que les deux tiers de cette piste faisaient partie du domaine de La Perrière. Cette création a permis d'être retenus pour les futurs Jeux olympiques et paralympiques de 2030. C'est une belle réussite à mettre au bilan de la fusion.

Quels sont les avantages pour les habitants ?

Avec la commune nouvelle, nous nous sommes dotés de niveaux supplémentaires, proposant une nouvelle offre de logements. Il est assez difficile de se loger à des prix attractifs en haut de Courchevel. En fusionnant avec La Perrière, nous avons pu répertorier des terrains pour les viabiliser et créer du logement permanent à des prix moindres que dans les stations du haut. C'est important, sinon plus personne ne pourra rester en station. Enfin, la création de la commune nouvelle permet de maintenir des territoires actifs. Les hameaux et les petits villages du bas ne pourraient plus vivre de façon autonome ni investir seuls. Mais cela engendre des inconvénients. La création

« Les résidents sont conscients de l'intérêt de la commune nouvelle »

de la commune nouvelle a eu un impact sur nos budgets. Depuis la fusion, de gros investissements ont été réalisés, grâce aux budgets de Courchevel, notamment à La Perrière, soit 12,9 millions d'euros.

Les habitants se sentent-ils Courchevellois ?

Au début, ce fut difficile. Mais être avant tout Courchevellois n'est pas notre but. Nous pouvons être pleinement Courchevellois tout en restant attachés à notre village. Aujourd'hui, les résidents sont conscients de l'intérêt de la commune nouvelle au regard des investissements réalisés pour leur offrir un meilleur cadre de vie.

Comment conciliez-vous la destination touristique et la communauté d'habitants ?

C'est tout l'enjeu. Courchevel se doit d'être à la fois une grande destination et un lieu de vie. Nous veillons à ce que

l'attractivité touristique bénéficie à ceux qui vivent ici toute l'année, à travers des investissements. Le but est que la population se sente aussi bien à Courchevel qu'à La Perrière. Dans ce cadre, nous visitons les hameaux et nous organisons des réunions dans les villages afin de recenser les besoins des habitants. Le but est de n'écarter personne.

Existe-t-il un risque que la station fasse oublier les villages ?

Non. La force de Courchevel vient de la diversité de ses villages et de ses habitants. La commune couvre 83 km². Notre identité ne se résume pas à une station. Elle repose sur l'ensemble du territoire. Nous pouvons être une destination internationale et aussi une commune vivante toute l'année. C'est ce que nous essayons d'être en conservant notre population, nos jeunes.





Christian Anselme, maire de la commune nouvelle de Fillière

Selon vous, cette opposition à la commune nouvelle est-elle justifiée ?

Non. Il s’agit d’un mouvement, né dans le village d’Évires, qui souhaite quitter la commune nouvelle. Ce mouvement n’est pas rationnel car ce sont les communes historiques les plus petites qui ont le plus bénéficié de l’apport de la commune nouvelle. À Évires, nous avons énormément investi. Lors de la fusion, en 2017, c’était la commune la plus endettée. Nous avons renégocié les prêts et remboursé une bonne partie des dettes. Nous avons aussi apporté de la proximité en raison d’un sentiment d’éloignement des lieux de décision. Aujourd’hui, bien que cette minorité mène une opposition au conseil municipal et engage des actions pour faire parler d’elle, elle s’affaiblit et se radicalise.

« C’est un coût énorme pour la France d’avoir autant de collectivités »

Que faites-vous pour pallier la situation ?

Nous restons au service de l’ensemble de la population. Nous effectuons des réunions publiques. Nous nous rendons dans les hameaux afin de répondre aux attentes. Nous avons étendu les permanences des élus dans toutes les mairies déléguées, ce qui est un défi car en passant en commune nouvelle nous avons moins d’élus. Mais les habitants veulent davantage de services que de rencontrer des élus. Nous avons décidé d’offrir des permanences pour certains services dont les habitants ont besoin.

Comment défendez-vous le principe de commune nouvelle ?

Son avantage est de pouvoir investir et créer des services qu’une commune rurale seule ne pourrait jamais offrir. Une des belles réussites de notre commune est la création d’un service avec des animations pour les seniors. Nous avons

aussi créé un service des sports avec des éducateurs pour les enfants. Enfin, nous avons mis en réseau nos bibliothèques. Et là, nous défendons ce principe de commune nouvelle en renforçant une proximité. La commune nouvelle permet une solidarité dans laquelle les habitants bénéficient tous des mêmes services.

Pourrait-on revenir en arrière ?

Non. La commune nouvelle est l’avenir de notre pays. Il n’y en a pas assez. Je ne vois pas comment les autres communes peuvent continuer avec ce qui se dessine financièrement.

Inévitablement, les dotations de l’État vont baisser. La France est dans une situation intenable de par sa structure administrative. Elle compte 35 000 communes alors qu’il y en a 8 000 en Allemagne avec 15 millions d’habitants en plus. La plupart des communes françaises vivent avec la fuite démographique qui s’annonce. Cette situation crée de l’impuissance. Beaucoup d’élus municipaux ont la conviction de ne servir à rien car ils perdent leur compétence, transférée à l’EPCI. Sauf que ce sont eux qui demandent ce transfert car ils n’ont plus les moyens d’assumer leur compétence. Or, certains services ne doivent pas être centralisés sinon nous perdons toute proximité. Comment répondre à la réalité territoriale si les mêmes règles sont appliquées partout ? À un moment, il faut de la lucidité. C’est un coût énorme pour la France d’avoir autant de collectivités. Et je ne parle pas des cinq échelons, État, Région, Département, EPCI, Communes. Je reproche à nos parlementaires de ne pas avoir le courage de s’attaquer à ce problème de la réforme administrative. Par contre, dans la vie d’élu, la commune nouvelle reste un plus pour faire bouger le territoire.



Jean-François Braissand
maire d'Entrelacs

La question de la centralité à Entrelacs

Regroupant six anciennes communes, Entrelacs a la particularité d'avoir une commune déléguée centre beaucoup plus importante que les autres. À elle seule, Albens a plus d'habitants que toutes les autres communes. Comment cette commune nouvelle s'est-elle développée et comment cette centralité est-elle gérée ?

Le maire d'Entrelacs, Jean-François Braissand, porte un regard satisfait sur l'évolution de la commune nouvelle. Sa constitution a été méthodique. « À la création de la commune nouvelle, nous nous sommes retrouvés, de 2016 à 2020, avec l'ensemble des conseils municipaux des communes membres, soit 80 élus, afin de poser les bases. Durant ces quatre ans, nous avons construit la commune nouvelle en la dotant de services structurés et professionnels. Au mandat suivant, nous sommes partis avec 33 élus. L'objectif était de mettre en action la commune nouvelle. Nous avons fait appel à un bureau d'études pour nous accompagner à mener à bien des projets en dressant un plan pluriannuel d'investissement (PPI) ».

Le pôle Nord de l'agglomération

Pour Jean-François Braissand, la commune nouvelle a apporté un avantage au territoire par rapport à l'agglomération. « Entrelacs, en tant que commune nouvelle, a pu peser plus fort sur l'agglomération grâce au dispositif "Petite ville de demain". Grand Lac étant un partenaire, nous a identifiés comme le pôle Nord de l'agglomération, en complémentarité avec Aix-les-Bains ». Des investissements ont pu être engagés : parkings de covoiturage, arrêt de bus sécurisé pour le collège, gendarmerie, espace culturel. Un travail est en cours avec Grand Lac pour créer un nouveau gymnase. Le fait que ces réalisations se situent

sur Albens peut renforcer un sentiment de centralité au détriment des autres communes déléguées. « Il est difficile de délocaliser ces grands équipements. En raison de centralité, le but est de faire en sorte que l'ensemble de la population se les approprie avec l'idée que tout le monde puisse en profiter. C'est le cas du futur gymnase qui bénéficiera aussi bien aux jeunes de Cessens qu'à ceux d'Épersy. L'objectif est de raisonner en tant que commune nouvelle », explique Jean-François Braissand.

Renforcer l'identité

« Nous ne délaissions pas les autres communes. Nous avons investi 900 000 euros pour la place de Mognard. Nous avons créé une nouvelle crèche à Épersy.

Nous allons aussi travailler sur la centralité de Saint-Girod. Notre priorité est de veiller à une proximité en dotant la population des services dont elle a besoin. Nous avons d'ailleurs fait le choix d'avoir des élus représentant l'ensemble des communes déléguées et de continuer à ouvrir les mairies où sont encore célébrés les mariages », précise le maire.

Et d'ajouter : « Si le dispositif "Petite ville de demain" accentue la centralité, il nous permet d'avoir des commerces de proximité, de l'activité, que nous n'aurions pas pu avoir seuls. De ce fait, nous aurons demain notamment un restaurant et un laboratoire médical. Ces réalisations ramènent de la proximité, évitant à la population d'aller chercher un service ailleurs. Au final, c'est l'identité de la commune nouvelle qui est renforcée. Le nouveau bâtiment l'Escale est un bel exemple. Il contiendra la Maison France Services, la Maison sociale du Département, la bibliothèque, l'association Kronos et une salle de spectacle ».



Le Département de la Savoie à la rencontre des élus locaux

Partenaire du quotidien des communes et des intercommunalités, le Conseil départemental de la Savoie organise, jeudi 5 novembre, une après-midi d'information et de rencontre ouverte à l'ensemble des 4 500 élus municipaux. Les prises de parole et les tables rondes seront autant d'occasions de découvrir les compétences et les actions du Département, et aussi d'aborder les enjeux à venir pour la Savoie.

L'invitation du Département à l'attention des élus locaux est habituelle. Emportée par la crise sanitaire et ses conséquences, la journée avait toutefois été annulée en 2020. Après une période d'installation des instances et une nécessaire prise de marques, le rendez-vous de 2026 sera prétexte à un vaste tour d'horizon des compétences et des actions. « Il s'agit de présenter ce qu'est le Département. Ce qu'il fait et ce qu'il ne fait pas et comment il travaille avec les collectivités. La rencontre sera l'occasion de donner une orientation sur les grands enjeux. C'est important car la Savoie est un ensemble de collectivités marchant dans une direction commune. Nous devons, collectivement, faire face à de grands défis », explique Hervé Gaymard, président du Conseil départemental de la Savoie.

Les échanges seront organisés en différents temps : deux tables rondes et des mini-conférences qui aborderont de nombreux sujets du quotidien : petite enfance, grand âge, jeunesse et collèges, lecture publique, archives et patrimoine culturel, mobilité et plan Vélo...

Évolution démographique et changement climatique

La question de la démographie sera centrale, tant elle pèsera sur l'aménagement du département dans les prochaines décennies. « En Savoie, la démographie est singulière. Nous sommes le département d'Auvergne-Rhône-Alpes qui vieillira le plus à l'horizon 2050. Il est du devoir des responsables publics d'avoir conscience de cette réalité, de mesurer ce qu'elle implique et de commencer à accompagner le changement du « visage du Savoyard de 2050 ». Outre ce vieillissement, la Savoie fait face à une dénatalité forte, entraînant la perte de 3 200 collégiens dans les dix prochaines années. Avant d'être collégien, on est à la maternelle et à l'école élémentaire. Les communes, qui ont la responsabilité des écoles, seront touchées par ce phénomène. Il s'agit de répondre ensemble à cette double question du vieillissement et de la dénatalité et de leur impact sur l'aménagement du territoire », analysent les services du Département.

Après un été marqué par de nombreux aléas, dont l'inédit et dramatique incendie du Planay et les effets des fortes chaleurs sur les infrastructures, la qualité de vie et les milieux naturels, le changement climatique et ses conséquences s'invitent naturellement à la table des élus.

« L'objectif est de dresser le constat de l'impact sur les routes départementales, sur les cours d'eau et sur tout ce dont nous avons la charge et de poser les bases d'une réflexion pour faire face ensemble. L'enjeu climatique c'est à la fois un sujet d'adaptation, des équipements, des bâtiments, des modes de fonctionnement, et un sujet d'atténuation en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Il faut parler le même langage et se préparer à des situations inédites, comme l'incendie du Planay. Nous avons à travailler pour maintenir un bon niveau de service de nos infrastructures, dont les routes, dans un environnement hostile », assure le président Hervé Gaymard.



La question de la démographie pèsera sur l'aménagement à venir du département.



L'adaptation des infrastructures face aux conséquences du changement climatique sera au centre des échanges.

Premiers retours sur les Parcours Nouveaux Élus 2026-2027

ou pourquoi s'adapter aux contraintes des élus pour leur formation est une nécessité

AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

Les « Parcours Élus » imaginés par Agate pour l'Association des Maires de Savoie sont un dispositif d'accompagnement destiné aux élus savoyards, qui propose une offre de formations, d'informations et de temps d'échanges lors de la première année du mandat.

Les Parcours Élus sont nés d'un constat assez simple : l'offre de formation et d'information n'a jamais été aussi importante alors que les élus n'ont jamais eu aussi peu de temps disponible pour se former et s'informer.

Le problème n'est plus forcément l'accès à l'information, mais où regarder et pour quoi faire.

Quatre parcours sont ainsi proposés autour des thématiques de la gestion, des transitions (environnementale, climatique, numérique...), de l'aménagement et de l'urbanisme, du savoir-être (communication orale et écrite) et de la relation aux usagers.

Ces parcours mobilisent la plupart des structures départementales qui interviennent quotidiennement pour les élus comme le Centre de Gestion de la Fonction Publique, le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), le Syndicat d'Énergie de la Savoie (SDES), le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Savoie (CEN), l'Association Départementale des Énergies Renouvelables (ASDER) ou encore le Conseil Départemental.

Peu importe le format (webinaire, formation en présentiel, salon, ...) pourvu qu'il soit adapté au sujet, à la disponibilité des élus et à leur progression lors de cette première



année de mandat. Des replays sont également disponibles pour certains événements.

S'adapter, c'est aussi tenir compte des « codes » et des attentes propres aux élus locaux. Un élu ne vient pas nécessairement chercher une connaissance exhaustive d'un sujet. Il veut d'abord comprendre ce qu'il doit en retenir pour exercer son mandat : quels sont les enjeux ? quel est son rôle ? quels sont les points de vigilance ? quelles questions doit-il se poser ? et surtout, vers qui peut-il se tourner lorsqu'il souhaite aller plus loin ?

Les premiers événements proposés depuis le mois d'avril ont naturellement porté sur les thématiques de gestion, de compréhension de l'environnement et du fonctionnement d'une commune et/ou d'une intercommunalité.

Depuis la rentrée, d'autres thématiques et angles sont abordés comme la gestion d'un projet de

réaménagement de centre-bourg ou encore les enjeux liés au changement climatique.

La bonne participation aux événements proposés et les retours positifs reçus nous confortent dans l'idée qu'il est essentiel de s'adapter à la réalité des besoins des élus.

C'était finalement tout le pari et l'enjeu des Parcours Élus : ne pas demander aux élus de s'adapter à une offre de formation déjà construite, mais essayer, autant que possible, de construire une offre qui s'adapte à eux.

Pour toute question ou demande sur ces parcours, vous pouvez contacter Emmanuel PETIT : emmanuel.petit@agate-territoires.fr

Retrouvez l'ensemble des événements des « parcours nouveaux élus » sur le site dédié : agencealpine.tech/parcours_elus



Bien que ces parcours soient prioritairement destinés aux élus, les secrétaires de mairie, secrétaires généraux et directeurs des services sont également les bienvenus, dans la mesure où les contenus proposés peuvent être utiles pour leurs fonctions.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR AGATE : <https://agate-territoires.fr>

f @Agate.territoires | in Agate-Agence alpine des territoires



“ *Maire, c’est probablement
la plus belle
des fonctions électorales* ”



Martial Saddier
président du Conseil départemental

Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie depuis 2021, Martial Saddier n’a pas oublié son mandat de maire, qu’il estime « extraordinaire ». Aux nouveaux élus, qu’il aura l’occasion de croiser le vendredi 6 novembre, lors du Congrès des collectivités locales, organisé par l’Association des maires de Haute-Savoie, il redira « la chance » qu’ils ont d’être maire de leur commune. Une chance renforcée par celle d’exercer en Haute-Savoie, où le Conseil départemental maintient ses aides aux communes et aux communautés de communes.

Quel est le message que vous souhaitez faire passer aux nouveaux élus municipaux ?

Ils ont de la chance, parce qu’ils sont élus dans le plus beau département de France. J’en ai l’intime conviction et c’est une fierté. J’ai eu la chance de l’être : maire, c’est probablement la plus belle des fonctions électorales. Il y a deux fonctions extraordinaires : être maire et être président de département, en particulier du département de la Haute-Savoie. Les élus communaux et intercommunaux de Haute-Savoie ont une autre chance : ils sont élus dans le département de France qui a l’aide aux communes et aux intercommunalités la plus élevée de France. Nous sommes le dernier Département à consacrer autant d’argent, sur une compétence facultative, et qui n’a pas baissé la voilure malgré toutes les difficultés financières. Chaque année, nous consacrons environ cent millions d’euros d’aides aux blocs communal et intercommunal. Partout ailleurs en France, pas un seul Département n’a maintenu ce niveau d’aide. Pour un nouvel élu, c’est une chance d’être dans ce département, à un moment où les autres aides habituelles aux communes et aux interco ont fondu ou ont disparu. En Haute-Savoie, tout le monde reconnaît, le Département reste le dernier acteur qui, quand on a un

projet, a une écoute et apporte une aide significative.

Et ce, alors que les conditions budgétaires sont de plus en plus complexes.

Les compétences obligatoires pèsent de plus en plus lourd. Et pour le coup, ce n’est pas le Département qui a la main. L’État dit « *La contribution sociale s’élève à tant* » et nous devons appliquer. Cette mécanique n’est pas simple pour établir un budget. Nous poursuivons sur notre dynamique car nous avons serré les

« Nous sommes déjà
et nous serons
le département du vélo
sous toutes ses formes »

boulons de tous les côtés. Nous sommes pris en ciseaux entre des dépenses en hausse et l’augmentation de la péréquation. Depuis 2021, le Département de la Haute-Savoie verse 10 millions d’euros de plus par an au nom de la péréquation. Nous vivons dans un pays qui est incapable de maîtriser ses dépenses sociales au niveau national et qui est incapable d’établir des règles durables de financement. Ce qui est valable pour la Haute-Savoie, l’est pour tous les départements de France. Depuis ma prise de fonction en 2021, les dépenses

sociales contraintes ont progressé de 20 millions d’euros par an.

Comment le Département s’est-il adapté à cette situation ?

Serrer les boulons, c’est une chose, mais il faut maintenir des actions pour l’aménagement du territoire, pour l’accompagnement quotidien des habitants. Nous avons choisi de gérer la situation à 50-50. 50 % en faisant des économies. Les conseillers départementaux ont affiché cette volonté politique d’économie. Les autres 50 %, et c’est une chance d’être en Haute-Savoie, est de s’appuyer sur la croissance économique du département. J’ose penser que nous apportons notre part à la dynamique du département, quand on amène le Tour de France toutes les années, quand on décroche les championnats du monde du cyclisme, quand on investit cinq millions d’euros dans la promotion touristique de la Haute-Savoie chaque année.

En 2027, la Haute-Savoie accueillera les championnats du monde de cyclisme.

Quelles retombées en attendez-vous ?

Toute la planète va suivre ces championnats du monde. Il y aura des retombées à l’instant T. Et il y aura des retombées à plus long terme. Voir cet événement à la télévision peut donner envie à des touristes de venir visiter

la Haute-Savoie, à des entreprises de venir s'installer. Pour la Haute-Savoie, les championnats du monde de cyclisme de 2027, c'est l'équivalent des Jeux olympiques d'Albertville en 1992. En termes de notoriété, Michel Barnier et Jean-Claude Killy ont été des génies. Nous attendons un milliard et demi de personnes à la télévision et sur les réseaux, et probablement deux millions de visiteurs pour les épreuves.

Dans notre département, qui vit à 30 % du tourisme, cet événement va assurer de la notoriété pendant plusieurs années. De plus, et c'est assumé, ces championnats du monde vont ancrer la diversification touristique et l'adaptation au changement climatique sur le territoire. La Haute-Savoie, c'est l'alpinisme, les lacs et les nuits fraîches l'été. En hiver, c'est le ski pour un certain nombre de stations, mais, et on en parle librement, un certain nombre de domaines skiables sont condamnés à moyen terme. La diversification touristique passe par l'eau, la nature, la fraîcheur, la pêche et le vélo. Ce positionnement est affiché politiquement et nous parions dessus pour l'avenir. Nous sommes déjà et nous serons le département du vélo sous toutes ses formes.

Pour quelles raisons avez-vous dit oui à l'accueil d'épreuves des Jeux olympiques et paralympiques 2030 ?

Nous ne tournons pas le dos au ski, même si nous sommes lucides sur l'avenir de certains domaines skiables. Nous avons des domaines d'altitude à 2 000 mètres : ceux-là resteront. Au-dessus de 1 500 mètres, un cycle économique de 20 à 30 ans est encore possible. En revanche, il n'est pas possible de tourner autour du pot pour les stations situées à 800 mètres ou 1 000 mètres d'altitude. Elles sont condamnées à moyen et long terme, mais nous ne souhaitons pas les abandonner.

Il est inconcevable que le département de la Haute-Savoie, où sont nés les Jeux olympiques d'hiver, à Chamonix en 1924, ne fasse pas partie de l'aventure Alpes 2030. Nous avons été pragmatiques en nous positionnant là où nous sommes incontournables : le biathlon, avec la seule épreuve française de Coupe du monde. Pour faire des Jeux économes et respectueux de l'environnement, en organisant des épreuves sur des sites existants, Le Grand-Bornand est indiscutable. Nous nous sommes aussi positionnés sur le ski nordique parce que, et ça a été un peu oublié,

La Clusaz a longtemps été un site de la Coupe du monde de ski de fond. Ce plateau des Confins, avec son enneigement, son altitude et son environnement, est objectivement le plus beau et le plus sûr en matière d'enneigement. Ça a du sens de placer le ski nordique et le biathlon dans le même écosystème.

Quels sont les outils de financement mis à la disposition des communes et des collectivités ?

Les élus peuvent s'appuyer sur énormément d'outils. Par canton, il existe trois enveloppes votées par le Conseil départemental dont l'utilisation est décidée par chaque binôme de conseillers départementaux. Une enveloppe d'aide aux investissements et deux en-

« Selon les années, ces enveloppes représentent 80 à 100 millions d'euros »

veloppes, pour l'investissement et pour le fonctionnement des associations sportives, culturelles et sociales des communes. Elles représentent, selon le nombre d'habitants dans les cantons, de 1,5 à 3 millions d'euros, pour un total de 27 millions d'euros par an.

Nous sommes, pour des raisons historiques de découpage électoral, le département de France avec le plus grand nombre d'habitants par canton. Nous avons plusieurs cantons de plus de 60 000 habitants, alors qu'en France les cantons comptent 15 000 à 20 000 habitants.

Cette situation est assez compliquée pour les binômes de conseillers départementaux qui multiplient les événements et les kilomètres chaque week-end et chaque soir. Le rythme n'est pas le même, mais il s'agit d'une volonté politique locale des années 1970-1980 d'avoir des cantons « équilibrés » entre les communes urbaines et les communes rurales.

Nous avons créé une enveloppe « eau et assainissement » d'environ 20 millions d'euros par an pour soutenir le petit cycle de l'eau : rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement. Nous consacrons aussi 20 millions d'euros au grand cycle de l'eau : syndicats de rivière, contrats de



© Dept 74

rivière et communes investissant dans la protection des sources ou la création de captages.

Pour les plus petites communes, de moins de 1 500 habitants, un plan « ruralité » de 10 millions d'euros par an permet d'aider à la réalisation d'un gros projet par mandat et

par commune. L'objectif est d'avoir un vrai effet levier, avec un taux important de financement, pour la rénovation d'une école, de la mairie, d'une salle polyvalente, etc.

Enfin, les différents plans – tourisme, lacs, ski alpin, ski de fond... – apportent des aides complémentaires dans les communes. Selon les années, ces enveloppes représentent 80 à 100 millions d'euros d'aides aux communes. C'est colossal. Il n'y a pas d'équivalent en France.

Quels sont les outils « satellites » et les dispositifs d'accompagnement techniques que le Conseil départemental met à la disposition des collectivités ?

Le Comité départemental touristique, doté d'un budget annuel de 5 millions d'euros, est une vraie fierté. En deux ans, nous enregistrons 620 000 nuitées touristiques supplémentaires en hiver et l'été 2026 affiche 3 % de progression. Il s'agit de la plus grosse performance, été et hiver cumulés, des départements français de montagne. Notre stratégie, même si elle a été critiquée, était la bonne. Les résultats sont là. Pour 5 millions injectés, cette progression des nuitées génère certainement 500 millions de



© Dany Zia - L. Guette

retombées dans le département. Au-delà du budget, le Comité départemental a créé des synergies entre tous les acteurs du tourisme en Haute-Savoie.

Quel regard portez-vous sur la dynamique touristique de la Haute-Savoie ?

Je ne dis pas que tout est parfait. Ça m'ennuie de fermer une route à la suite d'une chute de rochers. Ce n'est pas agréable de se faire engueuler, mais ça fait partie de la fonction. Les maires connaissent tous ça ! Mais les acteurs du tourisme, qu'ils soient maires de station, moniteurs de ski, restaurateurs... me le disent : nous n'avons pas trop à nous plaindre.

Qu'en est-il des autres « satellites » du département ?

Teractem, présidé par un conseiller départemental, Lionel Tardy, est autonome. Le Conseil départemental est actionnaire majoritaire, mais n'abonde pas financièrement à cet organisme qui rend énormément de services aux communes, en se finançant avec ses opérations. Depuis que l'État a changé le mode de recouvrement de la taxe d'aménagement, le CAUE dépend financièrement du Département. S'il n'y avait pas les Conseils départementaux, il n'y aurait plus de CAUE sur les territoires. En France, comme nous ne sommes pas capables de nous attaquer à ce qui ne marche pas, nous attaquons ce qui marche. C'est tellement plus facile ! Nous avons un système qui fonctionnait. Le prélèvement de la taxe d'aménagement finançait par exemple la protection des espaces naturels sensibles et les CAUE. Le changement de fonctionnement a fait passer les recettes du Département de 20 à 2 millions

d'euros. Pour autant, nous n'avons pas abandonné les CAUE, essentiels pour les petites communes et les intercommunalités n'ayant pas les moyens de financer des cabinets d'architecture.

Jusqu'à quand les collectivités territoriales pourront-elles faire aussi bien avec de moins en moins d'interventions de l'État ?

Je suis un éternel optimiste. J'aime rappeler l'histoire de la Tour Eiffel. Car il n'y avait plus d'argent, le Conseil de Paris a

« En restant confiant sur la situation de la Haute-Savoie, je tiens un discours de prudence »

délibéré pour la démonter trois mois après son inauguration lors de l'Exposition universelle. La démolition a été évitée à une voix près et la Tour Eiffel est toujours là, plus de 135 ans après sa construction. Je suis assez philosophe et je me dis que la fin du monde en Haute-Savoie ce n'est pas pour demain. Pour autant, et je le dis régulièrement aux maires que je rencontre, il faut continuer à être prudents, à faire des économies parce que le contexte national n'est pas favorable.

Je fais partie de ceux qui pensent que le budget 2027 de l'État ne sera pas voté et que, pour la première fois de l'histoire de la 5^e République nous irons aux ordonnances. Si je me trompe, tant mieux. Quelle que soit la majorité après la présidentielle et les législatives de 2027, les prochains budgets de la Nation seront très difficiles. À chaque fois que l'État a eu des difficultés financières, les collectivités locales n'ont jamais été épargnées. Alors qu'elles ne sont responsables que de 8 % de la dette nationale, et qu'elles votent des budgets équilibrés, il est de bon ton de pointer les collectivités locales. Je ne

vois pas comment il pourrait en être autrement en 2028 et 2029. En restant confiant sur la situation particulière de la Haute-Savoie, je tiens du discours de prudence. Nous serons peut-être obligés de baisser la voile pour maintenir nos propres investissements, dans les collèges, les maisons de retraite, les maisons pour le handicap, les pistes cyclables et dans la réfection des routes quand la montagne s'effondre. Les coûts d'entretien courant ou d'intervention après des aléas climatiques sont colossaux. Si le Département devait subir des coupes sombres de l'État, il est évident que nous maintiendrions les actions liées à nos compétences avant d'autres aides facultatives.

Vous présidez le SDIS de Haute-Savoie.

Que vous inspirent les nombreux incendies et les conséquences des aléas climatiques de l'été ?

En Haute-Savoie, nous sommes plutôt sereins car nous avons tenu un discours d'anticipation dès le début du mandat. Nous avons augmenté les budgets du SDIS dès 2022 car notre casernement était en bout de course et n'était plus adapté à la féminisation et à l'accueil des jeunes sapeurs-pompiers, au réchauffement climatique en été et aux dépenses énergétiques en hiver.

Dès mon arrivée à la présidence, j'ai évoqué le risque de laves torrentielles, de tsunamis glaciaires, de feux de forêt...

Pour se préparer à faire face, nous devons moderniser les outils. Depuis 2021, nous avons augmenté de 30 % le budget du SDIS, en fonctionnement et en investissement. Le programme pluriannuel d'investissement du casernement, du renouvellement du matériel flottant, du matériel roulant et du complément de matériel feux de forêt se déroule normalement car nous avons augmenté les budgets chaque année. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème, mais nous avons anticipé de nombreux sujets.

Quelle est votre conclusion ?

Je remercie mes collègues conseillers départementaux, car le président du Département n'est qu'un chef d'orchestre qui essaie de faire travailler les gens ensemble. Je les remercie d'autant plus que toutes les décisions prises depuis 2022 l'ont été grâce au vote à l'unanimité des budgets. Même s'il y a parfois des hauts et des bas, tout cela se fait dans une ambiance de travail conviviale, plutôt amicale et très sereine.

LE 20 JUILLET 2026, LA COMMUNE DE MARNAZ A CONFIE À TERACTEM LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION MARNAZ CŒUR DE VILLE. UN PROJET MAJEUR QUI REDESSINERA LA COMMUNE AU COURS DES 20 PROCHAINES ANNÉES.

UNE TRANSFORMATION URBAINE COMPLÈTE

Au cœur de Marnaz, TERACTEM réalisera un projet multisites pensé comme un ensemble cohérent, où chaque secteur contribuera à une nouvelle centralité plus vivante, plus lisible et mieux connectée aux usages des habitants.

Cette opération permettra le développement de près de **580 logements**, de **2 500 m²** de commerces et services et d'équipements publics structurants.

Résolument **mixte, inclusif et intergénérationnel**, le cœur de ville accueillera des logements en accession libre et en locatif social. Il proposera également une offre spécifiquement dédiée aux jeunes seniors.

UN CŒUR DE VILLE DURABLE PAR NATURE

TERACTEM fait de la nature un élément structurant du projet, une composante essentielle du cadre de vie. Cette ambi-

tion se traduira notamment par la requalification de la place de la mairie et des axes principaux de circulation, le développement de modes doux, la valorisation des espaces naturels existants et la création d'une place commerçante et d'un parc urbain d'ampleur. Près de 1000 arbres verdiront les nouveaux espaces.

L'opération porte également une ambition énergétique majeure, avec l'étude de faisabilité d'un **réseau d'énergie zéro carbone** mis en œuvre et exploité par TERACTEM.

TERACTEM, OPÉRATEUR D'ENSEMBLE DE VOS TERRITOIRES

Dans cette opération ambitieuse, TERACTEM interviendra pour **concevoir, coordonner, fédérer et réaliser**.

Aux côtés de la commune de Marnaz, TERACTEM **mobilise ses équipes opérationnelles et les acteurs du territoire** pour construire un véritable cœur de ville

qui réponde aux besoins et enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Vous portez, vous aussi, un projet structurant pour votre territoire ? TERACTEM accompagne les collectivités de Haute-Savoie pour construire avec elles leurs projets d'avenir.

Rencontrons-nous pour en parler ! ■

MARNAZ REGARDE LOIN

“ Nous avons choisi de prendre nos responsabilités face aux défis de notre territoire et d'y répondre avec méthode et transparence. Le projet Marnaz Cœur de Ville en est la traduction concrète.

Dans vingt ans, le Parc du Nant, les commerces et les espaces publics redessinés témoigneront de la conviction que nous portons

aujourd'hui : Marnaz mérite un avenir à la hauteur de son ambition. ”



Chantal Vannson
Maire de Marnaz

Signature du traité de concession de la ZAC Marnaz Cœur de Ville, le 20 juillet 2026, entre Chantal Vannson, maire de Marnaz et Lionel Tardy, président de TERACTEM

en présence de Stéphane Donnot, sous-préfet de Bonneville, Emmanuel Sesmat, chef de projet TERACTEM, André Barbon, directeur général de TERACTEM, Loïc Hervé, vice-président du Sénat et conseiller municipal de Marnaz, Arlette Debalme, ancienne maire de Marnaz, Marie-Antoinette Métal, conseillère départementale et Catherine Minot, directrice de l'EPF de Haute-Savoie (de droite à gauche à l'arrière-plan)



Perspective du projet « Marnaz Cœur de Ville » depuis l'avenue du Mont-Blanc





Les maires partagent leurs idées contre la canicule

À Jacob-Bellecombette, plus de 10 000 euros de dépenses engagées.

Entre fin mai et mi-août, la France a subi une vague inédite de chaleur intense. Pour accompagner les communes dans cette situation hors norme, l'Association des maires de Savoie a invité les élus à partager leurs bonnes pratiques face à la canicule.



Constatée à partir du 21 mai, la première période de canicule a surpris par sa précocité et par son intensité. Ce premier pic de chaleur en annonçant d'autres, les collectivités se sont immédiatement mobilisées. Répondant à l'appel de l'Association des maires de Savoie, une quinzaine de maires ont joué le jeu du partage d'expérience, très utile lors des quatre épisodes suivants, entre le 24 juin et la mi-août.

En altitude, nombre de communes ont subi un coup de chaud, mais sans entrer en situation de crise. À Val-Cenis, le maire, Jacques Arnoux, résumait ainsi la situation début juin : « Notre commune est située en altitude, entre 1 300 et 1 500 mètres, dans un environnement de prairies et de forêts, et même si les températures ont été élevées durant ces dernières semaines, elles n'ont pas vraiment atteint les températures caniculaires qu'ont subies les habitants des villes ou des communes de plaine. Nous n'avons donc pas été amenés à mettre en place des mesures particulières, si ce n'est de conseiller à nos habitants d'aérer les appartements la nuit ».

À Courchevel, où l'habitat s'étend entre 1 100 et 1 850 mètres d'altitude, Jean-Yves Pachod a privilégié la relation humaine en faisant procéder à « de nombreux appels téléphoniques auprès des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables. Les élus se rendent aussi à leur domicile et prennent le temps de les rencontrer. Dans le cadre de la campagne canicule, nous distribuons aussi des packs d'eau pour les personnes isolées. Ce sont des pratiques régulières dans le cadre de la vigilance canicule et/ou en période de fortes chaleurs. »

L'importance de l'information des habitants

Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) se sont retrouvés en première ligne pour appliquer le cadre imaginé après la canicule de 2003. Cette mise en œuvre du plan d'action a mobilisé de nombreux outils d'information.

À Villargondran, Philippe Rossi a organisé la « diffusion d'une lettre municipale (ActuVillargondran) à l'ensemble de la population dans les boîtes aux lettres avant fin juin. Nous avons joint à notre document, l'affiche "canicule" ainsi que la fiche individuelle pour l'inscription auprès du CIAS afin que chaque habitant ait l'information du service du CIAS pour le suivi des personnes sensibles. Plusieurs personnes en ont fait la demande, pour eux ou pour un proche, un voisin. »

Michel Dyen, maire de Saint-Alban-Leysse, a misé sur les outils habituels : « un affichage, ainsi que des flyers de prévention des gestes et des comportements à avoir pour se protéger dans tous les lieux publics de la commune. Prévention sur les panneaux lu-

mineux
de la
com -



mune. » François Rieu, à Grignon, a opté pour la même démarche : « communication récurrente sur l'ensemble de nos supports (site web, Facebook, panneaux lumineux...) des bonnes pratiques et gestes à adopter en période de canicule. »

Le casse-tête des bâtiments scolaires

Sensible chaque année, la situation des établissements scolaires et des crèches est devenue franchement difficile avec le premier épisode de canicule six semaines avant les vacances scolaires. 100 % des maires ont placé la santé et le bien-être des enfants et du personnel en tête des priorités.

« Les classes ont été aérées en fin de journée et refermées le matin à 7 h, pour favoriser la ventilation de nuit. Une des classes les plus chaudes a également été déplacée en mairie temporairement. Le point a été fait pour installer des ventilateurs de plafond dans les classes, ce sera fait à la rentrée. Concernant la crèche, elle est équipée d'un rafraîchisseur et d'une clim'. Les enfants ne sont sortis que le matin ou en fin d'après-midi sur une terrasse à l'ombre pour faire des jeux d'eau », détaille Nicolas Mercat, le maire du Bourget-du-Lac.

« Au niveau de notre groupe scolaire, nous avons mis en place un brumisateur à partir du matériel des services techniques permettant de rafraîchir les plus petits pendant les temps de récréation », assure Julien Donzel, maire de Challes-les-Eaux, assumant une forme de système D. Même approche à Barberaz, Arthur Boix-Neveu optant pour des « couvertures de survie comme système D pour les portes-fenêtres qui ne sont pas équipées de volets ou en cas de casse. »

Isabelle Geindre, maire de Jacob-Bellecombette, a été très réactive, en commandant des brasseurs d'air sans pales, des voiles d'ombrage et un brumisateur pour l'école élémentaire : « Ces installations, d'un coût de 10200 euros, permettent d'apporter des réponses rapides, tout en alimentant les réflexions de la municipalité. À plus long terme, un projet d'envergure est envisagé pour l'école élémentaire. »

Les habitants sont restés chez eux

De nombreuses communes ont proposé des salles « fraîcheur » aux habitants, notamment à Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Grignon, Saint-Alban-Leyse, Villard-d'Héry... pour un résultat mitigé. « Nous avons informé les habitants de la commune en donnant le contact de deux personnes du conseil municipal qui pouvaient se rendre disponibles pour ouvrir la salle les après-midi de 14 à 18 heures et aussi pour transporter les personnes sans moyens de locomotion. Aux dires des habitants, l'initiative a été appréciée même si nous n'avons pas eu de candidat », explique Jean-Paul Gorges à Villard-d'Héry. À l'opposé, la commune du Bourget-du-Lac a fait le choix de fermer des sites : « La salle de cinéma non rafraîchie a été fermée temporairement et des ateliers Acti'âge ont été annulés pour éviter aux personnes d'avoir à sortir de chez elles aux heures les plus chaudes. »



CAS D'ÉCOLE À BARBERAZ

Maire de Barberaz, Arthur Boix-Neveu, a choisi de partager avec force détails les actions engagées dans sa commune, « principalement sur une école maternelle et élémentaire (école de la Concorde) non rénovée. » Des brasseurs d'air ont été installés au plafond des salles de classe; des brise-soleil sur les fenêtres donnant à l'ouest, en complément des stores et des volets. Une ventilation nocturne a été mise en place, « grâce à une équipe d'élus et de quelques parents bénévoles qui passaient le soir ouvrir les fenêtres et les stores. L'objectif étant d'évacuer la chaleur accumulée en journée », explique le maire, qui dresse un bilan assez positif : « la température intérieure n'a pas dépassé les 28° ». La comparaison de la situation de l'école de la Concorde avec celle de l'Albanne, rénovée en 2025, valide le bien-fondé de l'investissement : « Les choix faits lors de cette rénovation ont permis de conserver des températures correctes (28° au plus fort de la canicule) : isolation de tout le bâtiment avec isolant biosourcé; installation de brise-soleil orientables électriques; VMC double flux pour la surventilation nocturne et ouverture des fenêtres comme à la Concorde », analyse le maire.

À Cruet, le projet de nouvelle mairie porte les ambitions de transition



Construire une nouvelle mairie est souvent l'occasion de moderniser un service public. À Cruet, elle est devenue bien davantage : le point d'aboutissement d'une réflexion engagée sur la transition énergétique, la revitalisation du centre-bourg et la qualité des équipements publics. Partenaire de la commune depuis de nombreuses années, l'Asder présente ce projet exemplaire, fruit d'une collaboration engagée au service de la transition énergétique du territoire.

L'ancienne mairie de Cruet, installée dans un bâtiment vieillissant en haut du village, ne répondait plus aux attentes des habitants ni aux besoins des services municipaux. Peu visible, difficile d'accès et éloignée des autres équipements communaux, elle ne jouait plus pleinement son rôle de cœur administratif. La commune a donc choisi de transférer la mairie dans un bâtiment neuf, implanté au centre du village, accueillant également un commerce multiservices. Un parvis ouvert sur la place existante complète l'ensemble et renforce son rôle de lieu de vie. Dès les premières études, les élus ont souhaité aller plus loin qu'un simple projet immobilier. « *Nous voulions que cette nouvelle mairie soit utile aujourd'hui, mais aussi dans*

les années futures. La transition énergétique n'était pas une contrainte supplémentaire, même si elle est encadrée par la réglementation RE 2020 : elle a été intégrée pleinement à nos décisions avec un accompagnement à maîtrise d'ouvrage performance énergétique (AMO PE) », explique Jean-Michel Blondet, maire de Cruet.

Pensé autour d'une forte ambition environnementale, le projet associe donc la performance énergétique, l'emploi de matériaux biosourcés, une production photovoltaïque locale et la création d'un réseau de chaleur biomasse. L'ensemble fonctionne ainsi exclusivement grâce aux énergies renouvelables.

Un projet pensé d'abord sous l'angle de la sobriété

Avant de produire de l'énergie, encore faut-il éviter d'en consommer inutilement. C'est un des principes qui a guidé la commune, avec la sobriété comme premier levier de la transition énergétique : le meilleur kilowattheure reste celui que l'on ne consomme pas.

Les surfaces ont été dimensionnées au plus juste afin d'éviter toute surconsommation de matériaux ou d'énergie, mais sans compromettre l'évolution future des locaux. Sous le bâtiment, un sous-sol a été prévu pour accueillir les archives, stocker du matériel et installer une centrale de traitement d'air. Dans l'autre partie du sous-sol se trouve la chaufferie biomasse.

La conception architecturale favorise également largement l'éclairage naturel. Grâce à l'orientation du bâtiment et au travail réalisé sur les ouvertures, les usagers de la mairie bénéficient d'un bel apport en lumière du jour. Un choix qui améliore grandement le confort, offre un beau panorama tout en réduisant les besoins d'éclairage artificiel.

Une éco-conception au service de la performance

Cette sobriété est complétée par une enveloppe particulièrement performante. Les matériaux biosourcés occupent une place centrale dans le projet. Les murs sont isolés par l'extérieur grâce à un complexe associant fibre de bois et fibres végétales (chanvre, coton et lin), offrant une isolation performante tout en limitant l'empreinte carbone de la construction. La toiture et les planchers bas bénéficient eux aussi d'une isolation renforcée afin de réduire durablement les besoins de chauffage.

Les menuiseries bois à double vitrage participent également à cette performance thermique, tandis que deux centrales de traitement d'air double flux assurent un renouvellement permanent de l'air intérieur en limitant les déperditions de chaleur. Au-delà des économies d'énergie, ce choix contribue à la qualité sanitaire des locaux et au confort quotidien des usagers, un point très important du projet.

Si le confort d'été a été un point de vigilance, en privilégiant des matériaux à fort déphasage thermique, une ventilation nocturne forcée et la maîtrise des apports solaires, les épisodes de forte chaleur occasionnent malgré tout une hausse des températures dans le bâtiment. Cela devra faire l'objet d'une étude complémentaire.

Produire une énergie locale, renouvelable et mutualisée

L'ambition environnementale de la commune se poursuit avec la volonté de produire et utiliser des énergies renouvelables. En réflexion depuis près de dix ans, le réseau de chaleur constitue l'un des piliers du projet. Alimenté par une chaufferie biomasse de 37 m² équipée de deux chaudières à plaquettes bois de 75 kW fonctionnant en cascade, il dessert aujourd'hui la mairie, le commerce multiservices, l'école et douze logements, avec l'ambition d'intégrer à terme la salle polyvalente.



Deux ballons d'hydro-accumulation de 2 000 litres optimisent le fonctionnement de l'installation, permettant de stocker l'énergie et évitant aux chaudières de courts cycles d'allumage/extinction, tandis qu'un silo de 96 m³ assure le stockage du combustible. Le réseau primaire distribue la chaleur vers quatre sous-stations réparties sur environ 200 mètres. L'investissement, d'un montant de 411 341 euros, a bénéficié de plus de 210 000 euros de subventions.

Le bâtiment accueille également une centrale photovoltaïque de 36 kWc répartie sur 180 m² de toiture. Aujourd'hui exploitée en vente totale, cette installation pourrait rejoindre à terme la boucle d'autoconsommation collective portée par la communauté de communes Cœur de Savoie.

Un exemple reproductible pour les communes rurales

Mutualiser plusieurs services dans un même bâtiment, créer un réseau de chaleur à petite échelle, intégrer les énergies renouvelables dès la conception, privilégier les matériaux biosourcés et maîtriser les coûts grâce à un important travail de recherche de financements : autant d'enseignements directement transposables à d'autres territoires ruraux.

Le projet dans son ensemble a coûté 1,9 million d'euros. Avec plus de 988 000 euros de subventions obtenues pour la construction du bâtiment, dont 210 000 euros d'aides dédiées au réseau de chaleur, ce projet démontre qu'il est possible de porter une ambition environnementale élevée tout en préservant l'équilibre financier.

« L'objectif n'était pas de construire un bâtiment démonstrateur, mais un équipement public performant, durable et adapté aux moyens d'une commune rurale », résume le maire de Cruet.

EN SAVOIR PLUS

Depuis plus de quarante ans, l'Asder accompagne les collectivités savoyardes dans leurs projets de transition énergétique, de rénovation performante et de développement des énergies renouvelables. Forte de son expertise technique et de sa connaissance du territoire, l'association apporte chaque année son expertise sur plus de 150 projets de collectivités.

Tél. : 04 79 85 88 50 | info@asder.asso.fr
www.asder.fr/collectivites

Textes rédigés
en partenariat avec l'Asder



Asder

Régénéterre

pour recréer des sols vivants

Spécialiste de l'aménagement du paysage et des espaces verts depuis plus de 50 ans, l'entreprise savoyarde Gonthier Espaces Verts innove en travaillant sur la régénération des terres de chantier. Le procédé Régénéterre® est une solution de reconstitution de terre végétale pour la renaturation des villes afin de lutter contre le réchauffement climatique.



Anticiper plutôt que subir. Telle pourrait être la doctrine de Gonthier Espaces Verts. La nécessaire répartition de l'usage des ressources et la pression de la loi ZAN (Zéro artificialisation nette) ont incité Christophe Gonthier, président de l'entreprise familiale, et ses équipes à réfléchir à de nouvelles pratiques. Expérimenté depuis 2023 au Hameau des Granges à La Motte-Servolex, le très innovant procédé Régénéterre® est entré en phase opérationnelle.

« Les aménagements urbains et péri-urbains participent au prélèvement de terre végétale sur les espaces agricoles. Nous décapons la terre nourricière de surface pour renaturer des espaces en ville. Les besoins sont de plus en plus importants, pour apporter une réponse aux conséquences du changement climatique, alors que la ressource est de plus en plus rare et que la loi ZAN freine ces pratiques », constate Christophe Gonthier. Le défi de Régénéterre® est d'utiliser les déblais de chantier et de la matière organique pour reconstituer de la terre végétale saine et fertile permettant le bon développement des plantes, arbres et végétaux plantés dans les nécessaires aménagements urbains.

Une économie circulaire et régénérative

« Des déchets, la terre de remblai et des matières organiques, constituent une terre nourricière pour nos plantations. Avec Régénéterre®, nous dynamisons la deuxième couche des sols et nous n'avons plus besoin de prélever la première couche hors du chantier », affirme Christophe Gonthier, qui estime que le coût de cette nouvelle approche n'est pas plus élevé que la méthode traditionnelle. De plus, l'impact environnemental est sans commune mesure, notamment en supprimant le transport de la terre végétale.

L'expérimentation menée à La Motte-Servolex a mobilisé les salariés de l'entreprise Gonthier et de nombreux experts extérieurs pendant près de quatre ans, notamment pour trouver des dosages adaptés à tous les sols (argile, limon, sable...). « Il s'agit maintenant de faire connaître le procédé afin qu'il se développe partout. Laisser la terre végétale aux agriculteurs est une belle cause à défendre. Notre objectif est de couvrir 100 % des besoins avec Régénéterre® et de partager notre approche avec d'autres entreprises, partout en France », milite Christophe Gonthier.



© Gonthier Espaces Verts

L'HISTOIRE D'UNE FAMILLE

Daniel Gonthier a créé son entreprise de paysagiste en 1974. Christophe et Jérôme ont très tôt inscrit leurs pas dans ceux de leur père. Après des études dans la filière, ils ont poursuivi leur apprentissage au sein de l'entreprise familiale. Au début des années 2000, la transition s'est effectuée naturellement et sereinement. En une vingtaine d'années, Christophe et Jérôme Gonthier ont développé l'entreprise, passée de 12 à 80 collaborateurs. L'activité s'appuie sur deux pôles (jardins et paysages, piscines et spas), s'adressant aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités. À l'occasion de son 50^e anniversaire, en 2024, Gonthier Espaces Verts a présenté son programme « Cap 2030 », pour une approche nouvelle de ses pratiques, pour le bien de la Terre.

EN SAVOIR PLUS



régénéterre
POUR PRÉSERVER LES SOLS

12 rue Daniel Rops, 73160 Cognin
Tél. 04 79 96 09 82
contact@gonthier-entreprise.com



Travail collectif pour la renaissance des thermes de Challes-les-Eaux



En février 2023, Challes-les-Eaux encaissait le choc de la fermeture de son établissement thermal, après presque 150 ans d'activité. Depuis le début de son mandat, en lien avec l'Établissement public foncier local de la Savoie, le nouveau maire, Julien Donzel, a fait de ce dossier sa priorité.

Enfant de Challes-les-Eaux et fêré d'histoire, le nouveau maire de Challes-les-Eaux ne manque pas d'idées pour la renaissance de l'établissement thermal, de son parc de cinq hectares et de l'ancienne maison du directeur. Julien Donzel sait « dans quel sens travailler pour faire revivre un élément central de la vie des Challésiens ». Pour ce faire, le conseil municipal s'est doté d'un maire adjoint dédié au projet. Mais le maire n'en fait pas mystère, la commune ne peut pas avancer seule. « Nous co-construisons le projet avec l'Établissement public foncier local de la Savoie. Rien ne pourrait se faire sans l'EPFL ». Le projet de rachat de l'ensemble, détenu depuis les années 1970 par la Chaîne Thermale du Soleil, a été initié par l'ancienne municipalité. « L'EPFL a travaillé très tôt avec

un bureau d'études pour ne pas perdre de temps », souligne Julien Donzel. L'acte de vente a été signé durant l'été, pour une somme proche de 5 millions d'euros. Dès lors, pendant six ans, l'EPFL de la Savoie portera le bien pour le compte de la commune et l'accompagnera pour trouver le bon projet, à définir, en lien avec le thermalisme, la santé et le bien-être.

« Personne ne veut que ce terrain soit urbanisé »

La commune s'est engagée à maintenir le classement actuel du secteur, excluant de fait la création d'habitat, mais laissant la voie ouverte à de l'hébergement touristique ou thermal. « Personne ne veut que ce terrain soit urbanisé. Cette position fait consensus. Si des promoteurs sont venus visiter le site, ce n'est pas pour faire de la promotion



Julien Donzel
maire de Challes-les-Eaux

immobilière, mais bien car ils s'intéressent à l'établissement thermal et la reconfiguration du site. [...] C'est l'EPFL l'organisateur, mais nous allons mettre en place des instances communes pour être sûrs d'aller dans le même sens. Les élus peuvent avoir un projet politique ambitieux mais si l'EPFL se rend compte que ça ne fonctionne pas, nous reverrons la feuille de route. Le but est bien de conserver le site, d'utiliser l'eau thermale pour un pôle santé et créer aussi une balnéothérapie », assure le maire.

Un appel à projets a été lancé par l'EPFL de la Savoie. En attendant que le projet aboutisse, le site rouvrira, un peu, ses portes. La verrière des thermes, de type Eiffel, servira de hall d'exposition culturelle et une partie du parc sera ouverte au public, créant un pôle de fraîcheur dans le centre-ville.

UNE NOUVELLE DIRECTION POUR L'EPFL DE LA SAVOIE



Nicolas Lavenue a pris ses fonctions de directeur général de l'EPFL de la Savoie le 1^{er} juillet. Il entend poursuivre et renforcer la dynamique engagée par l'établissement foncier en travaillant toujours plus étroitement avec les collectivités et les partenaires, dans une logique d'accompagnement à la mise en œuvre des politiques territoriales. Anticipation foncière, connaissance des territoires et accompagnement des projets guideront cette nouvelle étape, avec une ambition claire : apporter des réponses au plus près des réalités et des enjeux des territoires savoyards.

La loi est-elle encore adaptée aux situations ?

La trêve estivale existe-t-elle pour les maires de Savoie et de Haute-Savoie ? Une fois de plus, ils ont été rattrapés par leur quotidien, subissant le traditionnel feuilleton des installations illicites des gens du voyage. La situation est de plus en plus compliquée à gérer, voire tendue pour les élus locaux. À tel point qu'il convient de se demander si la loi est encore adaptée.



Le cadre législatif repose sur la loi Besson de 2000. Après 26 ans d'application, cette loi est-elle vraiment en adéquation avec l'évolution des flux des gens du voyage ? Les convois sont de plus en plus importants, atteignant 250 véhicules. Les aires d'accueil ne correspondent pas toujours aux besoins. L'adaptation de ces infrastructures pose question, sachant qu'elles représentent un coût non négligeable pour les collectivités locales, surtout quand le foncier est rare. Les équipements doivent-ils suivre l'augmentation du nombre de véhicules ? Est-ce aux gens du voyage de s'adapter aux capacités des équipements existants ?

Autre problématique majeure : celle des procédures d'expulsion. Sont-elles assez rapides et efficaces pour faire cesser les occupations illicites ? L'État met-il les moyens nécessaires ? Les maires sont en première ligne et peuvent se mettre en danger. Le maire de Fillinges peut en témoigner. La mobilisation des forces de l'ordre constitue un enjeu important pour les délais d'évacuation. Mais pour cela, il est nécessaire que les collectivités puissent bénéficier d'un nombre suffisant de gendarmes.

La gestion de l'accueil des gens du voyage traverse une période de transition. De nombreux élus poussent pour une modification profonde de la loi. Les nouveaux schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage sont en cours de modernisation en Savoie et en Haute-Savoie. Ils devront relever certains défis, notamment en matière de capacités d'accueil.

Ce que prévoit la loi Besson II

La loi Besson II du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage est le texte de référence encore utilisé aujourd'hui. Elle fait suite à la loi Besson I du 31 mai 1990 dont l'article 28 prévoyait déjà l'établissement d'un schéma départemental. Avec la loi Besson II, le schéma départemental devient l'outil central. Il doit être établi en fonction d'une évaluation préalable des besoins. Il détermine les secteurs où doivent être créés les équipements : aires permanentes d'accueil, aires de grand passage et terrains familiaux locatifs. En contrepartie du respect du schéma, la loi prévoit des dispositifs permettant d'interdire le stationnement des gens du voyage en dehors des aires et des terrains prévus à cet effet, avec des délais d'instruction raccourcis. La loi de 2000 a été modifiée à plusieurs reprises. La loi du 7 novembre 2018 a renforcé le dispositif relatif aux grands passages. Lorsqu'un groupe de plus de 150 caravanes prévoit un stationnement, son arrivée doit être signalée à l'avance, permettant d'identifier une aire correspondant aux besoins.

EN SAVOIR PLUS

La loi Besson II relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage





Yohann Tranchant
maire de Sales

“ *Nous faisons face
à une croissance exponentielle
des convois* ”

Le territoire de Rumilly Terre de Savoie doit faire face régulièrement à des installations illicites des gens du voyage. Maire de Sales et président de la communauté de communes, Yohann Tranchant s'exprime.

Quel bilan dressez-vous des occupations illicites de l'été ?

Fin juin, une centaine de caravanes s'est installée sur le terrain de rugby de Rumilly jusqu'au 5 juillet. Nous n'avons pas pu les déloger. Mi-juillet, plus de trente véhicules stationnaient sur le parking d'un collège en vue des installations sur un terrain dans une zone d'activité économique. Je me suis rendu sur place, avec les forces de l'ordre. Après plusieurs heures de négociation, ils sont partis. La dernière installation est la plus difficile à digérer. Le 25 juillet, 250 véhicules ont envahi un champ agricole de Rumilly. Alors que le groupe refusait de partir, j'ai lancé une procédure, sachant que nous sommes en règle avec le schéma départemental. Entre l'arrêté d'expulsion, la notification et le jugement au tribunal administratif, la démarche a été rapide avec des services de l'État très réactifs. Le groupe ne voulant toujours pas partir, j'ai mis en demeure l'État de mettre en exécution son arrêté, sauf que l'on n'a pas eu les forces de gendarmerie nécessaires pour exécuter les arrêtés. Au final, ils sont partis le 5 août.

Qu'est-ce qui est le plus problématique pour vous ?

On mobilise du temps et de la réactivité pour prendre des dispositions que l'on n'arrive pas à faire respecter au final. L'État prend des arrêtés et ne peut pas les mettre en exécution. Il y a quelque

chose de grave. Cela me donne un sentiment d'impuissance publique face à des groupes qui sortent des cadres de notre société. Après, j'entends que l'on n'a pas les effectifs de forces de l'ordre suffisamment mobilisables parce qu'ils sont sur des secteurs où les atteintes aux biens et aux personnes sont plus importantes. Mais il faut se doter de moyens pour faire évacuer plus vite

« L'État prend des arrêtés et ne peut pas les mettre en exécution »

les campements en été et avoir une meilleure traçabilité du plan de route de ces grands rassemblements.

Votre aire de grand passage fait 70 places alors que vous avez des convois de plus de cent caravanes. Est-ce qu'il y a un problème de manque de places ?

Le problème vient du fait que nous faisons face à une croissance exponentielle des convois. Les aires devraient faire 4 hectares. Et dans dix ans, ce sera



8 hectares. Où cela va-t-il s'arrêter ? Demain, de véritables villes mobiles viendront sans aucune reconnaissance, tout en générant des impacts réels sur le territoire.

Que préconisez-vous ?

La loi doit évoluer pour plafonner la taille des groupes en proportion des capacités d'accueil et de maintien de l'ordre public des territoires. Il s'agit aussi de faire respecter les arrêtés qui sont pris. Il est, de plus, important de pouvoir mieux identifier les groupes et d'avoir en face de nous une personne morale qui les représente. Il faut enfin travailler sur la sociologie de ces groupes. Aujourd'hui, on a des groupes très polymorphes qui apparaissent nomades à des périodes de l'année mais qui ont des sites d'attache. Je me demande s'il n'y a pas une faille dans la loi sur la définition des citoyens itinérants qui ouvre une brèche à des personnes qui peuvent ne pas avoir de domicile reconnu et échapper aux devoirs des citoyens. Enfin, il faut revoir la loi pour bénéficier d'un arrêté de flagrance d'installation illicite.



Sylviane Noël

Sylviane Noël, sénatrice de la Haute-Savoie, veut “ en finir avec la loi Besson ”

La loi dite RIPOST, visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens, a été validée par le Conseil constitutionnel le 14 août. Plusieurs amendements soutenus par la sénatrice de la Haute-Savoie, Sylviane Noël, portent sur les installations illicites des gens du voyage. C'est une avancée dans ce domaine.

Pourquoi avez-vous fait de la lutte contre les installations illicites des gens du voyage un thème fort de votre action ?

Il s'agit d'une problématique qui gangrène notre département depuis des années. Déjà nos prédécesseurs, Jean-Claude Carle et Pierre Hérisson, étaient très engagés. Et pour moi, c'est devenu un symbole de l'impuissance publique. Comment peut-on avoir une parole encore crédible pour nos concitoyens alors qu'il y a deux poids, deux mesures ? Chaque jour, ils doivent respecter la loi alors que, confrontés à ces occupations illicites, ils voient des branchements sauvages sur des poteaux électriques et sur des bornes d'eau.

Le besoin d'intervenir se fait-il sentir en Haute-Savoie ?

Oui ! D'autant plus que les occupations illicites sont, aujourd'hui, quasiment toute l'année avec des campements de plus en plus gros. Cela devient ingérable. En Haute-Savoie, l'attractivité de la Suisse est un vrai sujet. La Suisse ne nous aide pas puisqu'elle délivre à ces communautés des autorisations de travail et même des plaques d'immatriculation pour circuler librement entre nos territoires. Au-delà de ça, on a toujours été un département attractif pour eux.

Est-ce qu'il y a un problème de capacité d'accueil ?

Il y a surtout un refus de ces communautés d'aller sur des aires. Aujourd'hui, on a des occupations illicites en Haute-Savoie alors que l'ensemble des aires est loin d'être entièrement occupé. Je tiens à rappeler que les collectivités en Haute-Savoie ont beaucoup produit dans ce domaine. Et la plupart des aires mises en œuvre sont aussitôt dégradées par ces mêmes communautés. Les collectivités se retrouvent à devoir les fermer. De plus, le schéma départemental, révisé tous les cinq ans, ajoute à chaque fois de nouveaux équipements à réaliser sur ces aires. Ce sont des équipements qui coûtent cher aux collectivités, dans un territoire où le foncier est rare. Je réclame un moratoire sur la réalisation de ces aires car les collectivités saturent. C'est d'autant plus décourageant pour elles qu'elles se rendent compte de la longueur des procédures et de l'indisponibilité des forces de l'ordre pour intervenir, même en étant en conformité. Expulser ces communautés est parfois aussi long que pour des territoires qui ne sont pas en conformité.



« La loi Besson est devenue un alibi législatif »

Qu'en est-il de la loi Besson ?

Il faut en finir avec la loi Besson. Aujourd'hui, elle n'est plus adaptée ni au volume, ni à la nature des flux auxquels on doit faire face. Il est en particulier prévu dans la loi une procédure administrative plus rapide pour expulser une communauté si la commune respecte le schéma départemental et qu'il y a trouble à l'ordre public. Les gens du voyage savent donc très bien où aller. La loi Besson est devenue un alibi législatif pour permettre à ces communautés de faire n'importe quoi et d'avoir la loi de leur côté. Je souhaite une remise à plat totale de la loi Besson qui est fondée sur cette obligation de respect du schéma. C'est une bizarrerie de notre droit. Vous ne trouverez aucun autre droit fondamental dont la protection nécessite le respect d'une obligation.

L'adoption de la loi RIPOST apporte des réponses. Quel a été le déroulé ?

Les points retenus dans la loi RIPOST sont des mesures que je porte depuis 2020. Ces mesures ont été reprises en 2026 dans une proposition de loi relative à la lutte contre les installations illicites des gens du voyage dont je suis co-auteur avec d'autres sénateurs. Ce texte a été travaillé lorsque Bruno Retailleau était ministre de l'Intérieur. Le connaissant bien, j'avais pris contact avec lui pour parler des problématiques des gens du voyage dans le département. Il avait été très sensible et avait mis en œuvre un groupe de travail, députés et sénateurs, pour aboutir à un texte afin d'avancer sur le sujet. Le texte a été adopté par le Sénat le 10 février. Mais il n'a toujours pas été mis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Sur ce coup, le gouvernement n'a pas cherché à nous aider puisqu'il n'a pas jugé bon de déclarer l'urgence sur notre texte. Néanmoins, quand on a vu le texte RIPOST arriver à l'ordre du jour, on a repris quelques-unes des dispositions du texte de février pour les insérer par voie d'amendement. Si certains ont été rejetés, d'autres sont passés, ce qui est une satisfaction, sachant qu'au départ rien ne portait sur les gens du voyage dans ce texte.

Quels sont les thèmes de ces amendements ?

Ils portent sur le doublement de la durée de la mise en demeure qui passe de 7 à 14 jours et le fait que désormais cette mise en demeure est valable sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité. Ils portent aussi sur le doublement des amendes forfaitaires délictuelles pour occupation illicite d'un terrain et le fait de considérer que tous les branchements sauvages à l'eau et à l'électricité sont constitutifs d'un trouble à l'ordre public. Ces points constituent une belle avancée. Mais le problème est loin d'être réglé. Je continuerai à me battre.

Note : Cet entretien a été réalisé avant les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre. Mme Noël était candidate à sa réélection.

LES PRINCIPAUX AMENDEMENTS À LA LOI RIPOST

Amendement n°173

Il vise à renforcer la répression du délit d'installation illicite en réunion sur un terrain appartenant à une commune ou à un propriétaire privé, prévu à l'article 322-4-1 du code pénal, lorsque cette occupation s'accompagne d'atteintes graves aux biens ou à l'environnement. Il crée de nouvelles circonstances aggravantes portant les peines encourues d'un an d'emprisonnement et 7500 euros d'amende à cinq ans d'emprisonnement et 75000 euros d'amende lorsque l'installation illégale est accompagnée de destructions ou dégradations du bien d'autrui.

Amendement n°175

Il vise à renforcer les sanctions applicables en cas d'occupation illicite en réunion d'un terrain. À cette fin, il procède à un relèvement des montants des amendes forfaitaires délictuelles prévues pour cette infraction. L'amende forfaitaire de base est ainsi portée de 500 à 1000 euros, l'amende forfaitaire minorée de 400 à 750 euros et l'amende forfaitaire majorée de 1000 à 1500 euros.

Amendement n°176

Cet amendement vise à renforcer l'efficacité des procédures d'évacuation en cas de stationnement illicite sur un terrain. À cette fin, il propose de porter de sept à quatorze jours la durée de validité de la mise en demeure d'évacuer prise par le préfet. Il étend également la portée territoriale de cette mise en demeure à l'ensemble du département. Ainsi, lorsqu'une nouvelle installation illicite intervient dans ce délai de quatorze jours sur le territoire départemental, le préfet pourra procéder directement à l'évacuation forcée, sans avoir à édicter une nouvelle mise en demeure.

Amendement n°238

Cet amendement vise à ce que la condition de mise en demeure d'atteinte à la sécurité publique soit considérée comme remplie dès lors que des branchements illicites de raccordement à l'eau ou à l'électricité ont été effectués. Il vise également à ce que la condition de mise en demeure d'atteinte à la salubrité publique soit caractérisée dès lors qu'il n'existe aucun aménagement sanitaire permettant la collecte des déchets et déjections.

EN SAVOIR PLUS

Proposition de loi relative à la lutte contre les installations illicites des gens du voyage du 10 février 2026



Loi RIPOST Conseil constitutionnel



“ Nous déplorons un manque de moyens de l’État ”

Les élus du territoire d’Arlysère se sont montrés assez actifs face aux installations illicites des gens du voyage. Rencontre avec Frédéric Burnier Framboret, maire d’Albertville et président de la communauté d’agglomération.



Frédéric Burnier Framboret
maire d’Albertville



Quel est l’impact en termes d’accueil illicite sur votre territoire ?

Nous avons eu, en particulier, l’envahissement du stade de Sainte-Hélène-sur-Isère, causant rapidement des dégâts. Ils ont scié les lices autour du stade et abîmé la pelouse qui venait d’être ensemencée. C’est d’autant plus choquant que notre territoire est en conformité avec la loi.

Face à une occupation illicite, que faites-vous ?

Du fait que nous sommes en conformité, dès qu’il y a une installation illicite, nous n’hésitons pas à mettre en place une procédure. L’agglomération Arlysère aide les communes à déposer plainte et à lancer la procédure judiciaire pour demander l’expulsion.

Quel est votre avis sur le schéma départemental ?

Si les gens respectaient la loi et que nous avions les moyens de mettre en application ce qui est écrit, il fonctionnerait mieux. Les dysfonctionnements sont liés au fait que d’autres territoires ne sont pas en conformité avec le règlement, ce

qui met des contraintes sur l’ensemble des territoires. Que certains ne respectent pas la loi et soient dans une impunité totale, ce n’est pas normal. Aujourd’hui, l’État nous demande un effort pour créer de nouvelles aires d’accueil pour les familles sédentaires car il faut faire de la décohabitation. Je l’entends si cet effort est collectif. Que les autres territoires soient déjà en règle, après on pourra parler de décohabitation. De plus, nous déplorons un manque de moyens de l’État pour faire appliquer la réglementation notamment quand il s’agit de mettre en place les expulsions. C’est un manque d’efficacité dans l’application de la loi. En tout cas nous ne remettons pas en cause le schéma.

Qu’avez-vous mis en place pour pallier ce manque ?

Toutes les semaines, notre médiateur nous prévient des différents mouvements des groupes. Forts de ces informations, nous avons mis en place, sur notre territoire, avec tous les maires, un réseau d’alerte par SMS. Le but est que chaque commune puisse protéger ses équipements quand c’est possible. Dans ce dispositif d’alerte, chaque semaine, un vice-président est d’astreinte avec un responsable de service. S’il est constaté une installation illicite, nous lançons tout de suite la procédure judiciaire, permettant au maire de prendre les arrêtés, de saisir le tribunal compétent et d’avoir un jugement sous trois jours qui est généralement frappé d’appel par les gens du voyage. Comme nous sommes en conformité, cela se solde au bout d’une semaine par leur départ. Cela permet aux gens du voyage de rester une semaine car ils sont bien habitués à la procédure. Par ce réseau d’alerte et d’astreinte, l’objectif est d’être le plus réactif possible et de

montrer à la communauté des gens du voyage que, sur le territoire d’Arlysère, la vigilance est de mise et que ce n’est pas si facile de s’installer. Cette politique peut dissuader des groupes de venir.

« Montrer que ce n’est pas si facile de s’installer »

Par rapport aux dégradations, l’État vous soutient-il ?

Non, l’État ne nous soutient pas. Il n’existe aucun dispositif. J’appelle de mes vœux la mise en place, par l’État, de ce genre de fonds d’indemnisation au niveau national, tout comme cela se fait pour les catastrophes naturelles.



Richard Thomassier
maire de Fillinges

“ *Le drame a été évité de justesse* ”

Le 13 juillet dernier, le maire de Fillinges, Richard Thomassier, a été agressé en tentant d'arrêter l'installation illicite d'un groupe de gens du voyage sur sa commune.

Que s'est-il passé le 13 juillet ?

Alors qu'une communauté de gens du voyage voulait s'installer sur le terrain de foot, je me suis interposé. J'ai indiqué qu'il était illégal de cisailier la clôture. À ce moment-là, j'ai été bousculé, puis molesté avec une disquetteuse qui était à quelques centimètres de mon visage. Les élus et les agents qui m'accompagnaient ont aussi été malmenés et on nous a volé quatre téléphones. À l'arrivée des gendarmes, le calme est revenu. Après une négociation d'une heure et demie avec la gendarmerie, ils sont partis. Les deux personnes qui m'ont agressé ont fait l'objet d'une comparution immédiate.

Avez-vous le sentiment d'avoir risqué votre vie ?

Dans le feu de l'action, on n'a pas conscience du danger. Après coup, oui. On a surtout peur des représailles. Je suis sous surveillance de la gendarmerie. De notre côté, nous allons développer la vidéoprotection et nous avons créé un dispositif de participation citoyenne pour nous alerter sur l'arrivée des gens du voyage. Nous sommes aussi en train de recréer une police municipale.

Que vous inspirent ces faits ?

Que la loi n'est plus applicable en l'état. On oblige les collectivités à respecter un schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Et au final, nous subissons des installations illicites. La communauté qui voulait s'installer sur le terrain de foot regroupe des sédentaires de Paris. Ces gens ont déjà des équipements payés par les collectivités parisiennes et ils se déplacent en ne respectant pas la loi. Comme tous les citoyens, les gens du voyage doivent avoir des droits et des devoirs.

Quels sont les manquements dans ce domaine ?

Les aires d'accueil ne sont plus des outils de gestion car elles ne sont plus suffisantes pour accueillir les groupes. La gendarmerie et l'État appliquent la loi, mais elle n'est pas assez contraignante. C'est incompréhensible que des gens du voyage puissent entrer et s'installer sur une propriété qui n'est pas la leur. Il n'y a pas de délit constaté et nous devons

faire des procédures qui durent des semaines. Or, il devrait y avoir un délit de flagrance. Le droit de propriété est un droit constitutionnel. Nous sommes face à la nécessité de faire évoluer la loi. Il faut prendre conscience que la loi Besson est obsolète. L'État doit aussi protéger les élus de la République.

« Nous sommes face à la nécessité de faire évoluer la loi »

J'entends des sénateurs qui disent que les problèmes de grands passages ne concernent que quinze départements en

France. Mais ce sont quinze départements de trop. Faut-il attendre un drame avant d'agir ? Me concernant, le drame a été évité de justesse.

Le 31 juillet, avec les maires d'Épagny Metz-Tessy et de Saint-Pierre-en-Faucigny, vous avez réuni les élus locaux et les parlementaires.

Quels éléments sont ressortis de cette réunion ?

C'est une première étape pour sensibiliser l'État et nos parlementaires à la nécessité d'agir. Le but était d'avoir un partage d'expériences afin de trouver des solutions communes et de proposer des modifications de la loi Besson. Il s'agit de mettre en place le délit de flagrance, d'abaisser le nombre de caravanes, d'avoir des délais raisonnables de prévenance sur les déplacements, d'indemniser en cas de dégâts et d'accompagner les élus en cas d'agression.



“ La situation n’est plus tenable ”



Florent Benoit
maire de Vulbens

Quel bilan dressez-vous en termes d’installations illicites sur votre territoire ?

Dans le Genevois, c’est toute l’année ! Chaque week-end avec mes collègues maires nous sommes contraints de rester sur le qui-vive. La CCG détient le triste record du premier territoire touché par les installations illicites. Depuis janvier nous en comptons plus de 1 500. La situation n’est plus tenable.

Le 26 juillet, comment êtes-vous intervenu face à l’arrivée de 180 caravanes ?

J’ai été rendu immédiatement sur place. J’ai prévenu mes collègues élus et les services de la gendarmerie. J’ai tenté de m’interposer. Le ton est monté. Une patrouille de gendarmerie est arrivée. Ils étaient seulement deux. Mes collègues maires m’ont rejoint, ainsi que nos parlementaires. Les renforts de gendarmerie ont suivi, ainsi que la directrice de cabinet de la préfecture. Après plusieurs heures à négocier, nous avons réussi à trouver une solution. Sans notre intervention, ils se seraient installés pendant plusieurs semaines sur une parcelle agricole de ma commune, alors qu’elle respecte le schéma. Cet épisode met en avant le fait qu’on peut arriver à faire bouger les choses quand tous les acteurs se mobilisent dès l’installation.

Que faut-il en déduire ?

Nous sommes en règle avec le schéma concernant l’accueil des groupes de voyageurs sauf pour la partie sédentarisation. Or, ces gens du voyage ne sont pas des voyageurs. Ils viennent pour aller travailler en Suisse et effectuent des « sauts de

puces » le long de la frontière. C’est là le problème. Pour respecter pleinement le schéma, nous devons mettre en place 32 TFL, soit l’accueil de 64 caravanes souhaitant se sédentariser. Mais ces groupes ne souhaitent pas se sédentariser et entrer dans des dispositifs. Ils ne respectent rien et se cachent derrière le schéma pour pouvoir s’installer en toute

« Ils se cachent derrière le schéma pour pouvoir s’installer en toute impunité »

impunité. L’État se cache aussi derrière le schéma pour masquer son manque de moyens et les maires sont totalement démunis. Tant que la loi Besson ne sera pas modifiée en profondeur, nous resterons dans l’impasse. Il faut réformer le schéma en séparant les équipements des grands passages et ceux des sédentaires.

Vous avez saisi le ministre de l’Intérieur et avez été reçu à Matignon. Qu’avez-vous demandé ?

Depuis ma prise de fonction à la tête de la CCG, je me suis mobilisé.

En 2025, j’avais déjà fait des propositions au ministre Retailleau et j’avais été reçu au ministère de l’Intérieur où j’ai proposé au préfet Alloncle de mettre en place une cellule pluridisciplinaire par territoire. J’avais proposé que le Genevois soit un territoire-test. Une première réunion proposant un format similaire a été réalisée par la préfète Dubée avant son départ. Je souhaite que nous allions plus loin en le généralisant sur le territoire avec des sessions à intervalles réguliers afin d’assurer un suivi efficace.

C’est ce que j’ai rappelé au cabinet du Premier ministre quand nous nous sommes rendus à Matignon à l’invitation du sénateur Loïc Hervé. J’ai rappelé cette réalité du terrain, ce besoin et nous avons pu contribuer grâce à ces retours d’expérience à alimenter des dispositifs dans le cadre des projets de loi RIPOST et Police municipale. J’ai interpellé le ministre de l’Intérieur Nuñez pour obtenir des renforts de gendarmes. Je n’ai eu aucun retour, montrant son intérêt pour les sujets locaux...



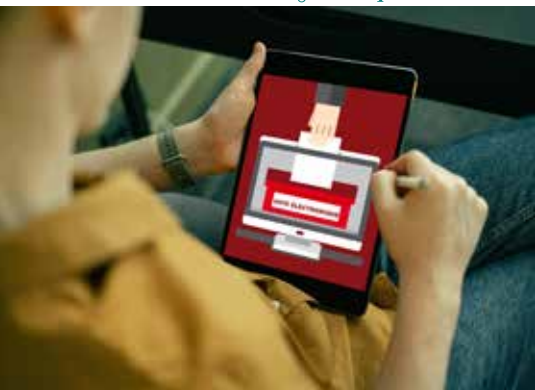
Acteur du réseau de demain



 **EIFFAGE**
ROUTE

SAVOIE-LEMAN

Adresse principale :
2, rue Centrale - 73420 VOGLANS
Tél. 04 79 52 08 00
www.eiffageroute.com



Élections professionnelles

Tous mobilisés, tous représentés !

Du 3 au 10 décembre, les agents sont appelés à voter pour élire leurs représentants du personnel au sein des instances consultatives des collectivités locales. Les centres de gestion (CdG) de la Savoie et de la Haute-Savoie ont en charge l'organisation des élections aux Commissions Administratives Paritaires (A, B et C), à la Commission Consultative Paritaire des collectivités et établissements publics qui leur sont affiliés ainsi qu'au Comité Social Territorial, uniquement pour les collectivités et établissements affiliés, comptant moins de 50 agents. Les employeurs territoriaux de 50 agents et plus disposent de leur propre CST et ont en charge l'organisation de l'élection avec, en tant que de besoin, l'assistance des services des CdG.

Des instances au cœur du dialogue social

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP), la Commission Consultative Paritaire (CCP) et le Comité Social Territorial (CST) sont 3 instances clés de dialogue social, chacune intervenant dans des domaines précis pour représenter les agents et participer aux décisions qui les concernent.

Les CAP donnent un avis sur des questions d'ordre individuel liées à la situation et à la carrière des fonctionnaires. Elles peuvent également siéger en formation disciplinaire en cas de faute commise par le fonctionnaire. Il existe une CAP par catégorie hiérarchique (A, B et C) compétente à l'égard de chaque fonctionnaire qui en relève.

La CCP est commune aux trois catégories. Elle donne un avis préalable sur des questions d'ordre individuel liées à la situation professionnelle de l'agent contractuel de droit public. Elle peut également siéger en formation disciplinaire. Le CST pour lequel un seul scrutin est organisé, émet des avis sur les questions relatives à l'organisation générale et au fonctionnement des services des collectivités. Le CST concerne tous les agents des collectivités et établissements publics, quel que soit leur statut.

L'importance du vote, chaque voix compte !

Les CdG73 et CdG74 ont fait le choix de mettre en place un dispositif de vote électronique offrant une solution efficace, accessible, fiable et totalement sécurisée, répondant aux exigences fondamentales du processus électoral : un vote personnel, libre, anonyme et strictement secret. Chaque suffrage est protégé et chaque vote est pris en compte avec une intégrité totale.

Les élections professionnelles constituent un temps fort pour la fonction publique territoriale. Elles donnent aux agents la possibilité de participer à la désignation de leurs représentants du personnel. À travers leur vote, ceux-ci contribuent directement au dialogue social au sein de leur collectivité, les repré-

sentants du personnel étant amenés à échanger sur des sujets qui concernent directement la vie professionnelle des agents. À l'approche des scrutins, les collectivités et établissements publics jouent un rôle essentiel : informer et accompagner les agents afin que chacun d'entre eux comprenne l'importance de ces élections et y prenne part.

Les CDG au rendez-vous

Les CdG73 et CdG74 proposent aux collectivités et établissements publics un certain nombre d'actions et de supports de communication destinés à assurer la compréhension des modalités de vote et à encourager la participation de plus de 21 000 agents sur les deux territoires. Ils mettront notamment en place différents supports : publications sur les réseaux sociaux, brochure, affiche, page sur le site internet, vidéos pédagogiques à diffuser dans les collectivités.

Les CdG veillent à inscrire l'organisation de chaque scrutin dans une démarche de concertation avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale. Des réunions sont organisées afin d'associer ces partenaires aux différentes étapes de préparation des élections, d'échanger sur les modalités pratiques retenues et de garantir les meilleures conditions de transparence et de sécurité.

Les collectivités, un relais indispensable

Cette mobilisation ne peut toutefois être pleinement efficace sans le relais des collectivités. Leur proximité avec les agents constitue un atout essentiel pour diffuser l'information. Les CdG comptent donc sur la collaboration des collectivités et des établissements publics pour faire vivre cette communication au plus près des agents.

La date du scrutin (vote à l'urne) ou la période de vote (vote électronique), les électeurs concernés, le rôle des représentants du personnel, les domaines d'intervention des instances et

les modalités pratiques du vote sont autant d'informations qui doivent être facilement accessibles et largement communiquées auprès de tous les agents.

La grande diversité des métiers territoriaux ainsi que leur répartition sur différents sites et au sein d'organisations multiples, nécessitent une communication adaptée, telle que :

- affiches dans les différents sites de travail,
- informations sur l'intranet et par courrier électronique,
- rappels lors des réunions d'équipe,
- documents d'information remis aux agents,

- rappels à l'approche du scrutin, etc.

Les opérations de vote électronique par Internet peuvent être réalisées sur le lieu de travail pendant les heures de service. Les CdG73 et CdG74 poursuivent leur mobilisation pour accompagner les collectivités et établissements publics dans cette démarche et favoriser la participation des agents. De leur côté, les employeurs territoriaux sont invités à relayer largement les informations et les outils mis à leur disposition afin que chaque agent puisse appréhender les enjeux des scrutins et prendre part aux votes.

Carrière et rémunération des agents territoriaux

La période estivale a été marquée par une actualité statutaire dense ; voici quelques-uns des textes publiés récemment concernant la carrière et la rémunération des agents territoriaux.

Autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et aux événements familiaux

À compter du 1^{er} janvier 2027, ces autorisations spéciales d'absence (ASA) sont encadrées par décret¹ pour les trois fonctions publiques. En complément des ASA accordées de droit (décès d'un proche parent, mariage de l'agent...), des ASA peuvent être accordées, sous réserve des nécessités de service (garde d'enfant par exemple). Le même décret encadre également les possibilités d'aménagements horaires dans ces domaines (assistance médicale à la procréation, femme allaitante, rentrée scolaire...).

Ce texte vise notamment à garantir une égalité de traitement entre les agents publics.

Congés pour raisons de santé et temps partiel thérapeutique

Un décret publié le 29 juillet 2026² apporte de nombreuses modifications³ concernant :

- L'obtention ou le renouvellement d'un congé de maladie ordinaire ;
- Les conditions d'octroi ou de renouvellement d'un congé de longue maladie, d'un congé de longue durée ou d'un congé de grave maladie ;

- Le contrôle administratif de l'agent bénéficiant d'un congé pour raisons de santé ;
- La procédure d'octroi, de refus ou de prolongation d'un temps partiel thérapeutique.

Pérennisation de la rupture conventionnelle dans la fonction publique

Pour les fonctionnaires titulaires et les agents contractuels en CDI, la procédure de rupture conventionnelle⁴ est précisée, ainsi que les planchers et plafonds de l'indemnité spécifique⁵ de rupture. Enfin, le modèle de convention applicable est actualisé⁶.

Report et indemnisation des congés annuels non pris

Suite à l'annulation de certaines dispositions par le Conseil d'État⁷, un nouveau décret⁸ est venu compléter le cadre juridique applicable en matière de report et d'indemnisation des congés annuels non pris :

- Conditions du droit au report des congés annuels non pris lorsque l'agent a été empêché, pour des raisons tirées de l'intérêt du service, de prendre ses quatre premières semaines de congés annuels avant la fin d'une année civile ;
- Obligation, pour les employeurs publics, d'informer les agents du nombre de jours de congés reportés dont ils disposent et de la date jusqu'à laquelle ces jours de congés peuvent être pris.

1. Décret n°2026-604 du 6 juillet 2026 relatif aux autorisations spéciales d'absence et aux aménagements horaires liés à la parentalité et à certains événements familiaux dans la fonction publique et la magistrature

2. Décret n°2026-705 du 29 juillet 2026 relatif aux congés pour raisons de santé des agents publics civils et militaires

3. La plupart des modifications sont applicables dès le 1^{er} août 2026 ou 1^{er} septembre 2026

4. Décret n°2026-745 du 6 août 2026 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique

5. Décret n°2026-746 du 6 août 2026 modifiant le décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses

dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles

6. Arrêté du 6 août 2026 fixant les modèles de convention de rupture conventionnelle prévus par le décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique

7. Décision n°506127 du 16 juin 2026 du Conseil d'État statuant au contentieux

8. Décret n°2026-768 du 11 août 2026 relatif à l'information du fonctionnaire sur les modalités de report de jours de congé annuel non pris

Textes rédigés avec le concours des centres de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et de la Haute-Savoie.



www.cdg74.fr



www.cdg73.com

Et si vous deveniez l'observateur de la biodiversité de votre commune?

Une araignée sur un mur, un papillon dans le jardin, une plante au bord d'un chemin ou un oiseau aperçu depuis sa fenêtre... La biodiversité est partout autour de nous. Mais que savons-nous réellement des espèces qui vivent dans nos communes? En Savoie, un observatoire permet de découvrir cette richesse. Et chacun peut contribuer à mieux la connaître.



© CEN73

Combien d'espèces animales et végétales ont-elles déjà été observées dans votre commune? Quels papillons fréquentent les jardins? Quels oiseaux nichent dans les environs? Quelles plantes sauvages poussent au bord des chemins ou dans les espaces urbains?

Pour le savoir, il suffit de quelques clics.

L'Observatoire de la biodiversité de Savoie rassemble et valorise les connaissances naturalistes disponibles sur le territoire. Son objectif est simple : mieux connaître la biodiversité pour mieux la préserver. Les observations réalisées par les naturalistes, les associations, les collectivités, les gestionnaires d'espaces naturels et les habitants permettent progressivement de dresser un portrait de la biodiversité savoyarde.

Il rassemble aujourd'hui 17 763 espèces recensées pour 414 579 observations (décembre 2025).

L'outil permet notamment de rechercher les espèces connues sur une commune et de découvrir leur répartition. Une manière simple de prendre conscience de la diversité du vivant qui nous entoure... et parfois de faire quelques découvertes étonnantes. Car une commune ne se résume pas à ses espaces naturels les plus remarquables. La biodiversité se trouve aussi dans les jardins, les parcs, les friches, les haies, les fossés, les murs ou les pieds d'immeubles. Et ces espaces du quotidien sont encore loin d'être tous documentés.

Des données pour mieux comprendre et mieux agir

Un observatoire de la biodiversité n'est pas seulement un catalogue d'espèces. Les données collectées permettent de mieux comprendre où vivent les espèces, comment leur répartition évolue et quels secteurs sont encore mal connus. Ces informations sont précieuses pour les scientifiques

et les naturalistes, mais aussi pour les collectivités. Elles peuvent contribuer à prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement, la gestion des espaces verts, la restauration des milieux naturels ou encore la sensibilisation des habitants.

À l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes, cette connaissance est également organisée au sein de l'Observatoire de la biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes. Piloté par la DREAL, la Région et l'Office français de la biodiversité, il s'appuie sur un vaste réseau de partenaires. Son atlas en ligne permet lui aussi de découvrir les espèces recensées dans une commune et leur répartition à l'échelle régionale.

Observer, photographier et partager

Et si votre balade faisait avancer la connaissance? C'est tout l'enjeu de l'enquête participative lancée par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie et en Haute-Savoie. L'idée est de faire appel aux habitants pour compléter les connaissances sur la faune et la flore de proximité. Pas besoin d'être naturaliste, ni de partir équipé comme un scientifique.

Une promenade quotidienne, un passage dans le jardin ou quelques minutes dans un parc peuvent suffire.

Une plante que l'on connaît ou pas? Un insecte étonnant? Une araignée aperçue sur un mur? Un papillon posé sur une fleur? Tous ces petits événements du quotidien peuvent devenir des données utiles. En photographiant les espèces rencontrées lors d'une balade avec l'application iNaturalist, de simples promeneurs peuvent découvrir une biodiversité insoupçonnée tout en contribuant à enrichir les bases de connaissances.





Et parfois, il suffit de regarder autrement ce que l'on croise tous les jours. Les araignées, par exemple, sont rarement les premières espèces auxquelles on pense lorsqu'il s'agit d'observer la nature. Pourtant, elles sont nombreuses et diverses, y compris dans nos villes et villages. Une récente mobilisation invitait ainsi les habitants à partir à leur recherche, parfois même de nuit, pour mieux documenter leur présence.

Pourquoi vos observations comptent-elles ?

Les espèces rares attirent naturellement l'attention des naturalistes. Mais pour comprendre l'état de la biodiversité, il est tout aussi important de savoir ce qui arrive aux espèces communes. Un papillon, une abeille, une araignée, une plante sauvage ou un oiseau observé plusieurs fois au même endroit peut sembler anodin. Pourtant, accumulées au fil du temps et à différents endroits, ces observations permettent de mieux connaître la répartition des espèces et de suivre les évolutions de la biodiversité. Chaque observation vient donc ajouter une petite pièce au puzzle.

Plus les observations sont nombreuses et réparties sur le territoire, plus elles permettent de compléter les connaissances existantes. Elles peuvent aussi attirer l'attention sur des secteurs où les données sont encore rares. Participer à l'enquête, c'est donc à la fois faire découvrir la nature qui nous entoure, contribuer à la science et participer à la connaissance de son propre territoire ; tout en se faisant du bien car nous avons besoin de nous connecter à la nature !

Les communes peuvent donner le déclic

Pour que cette démarche fonctionne, les habitants doivent savoir qu'ils peuvent participer. Les communes ont ici un rôle important à jouer. Un message dans le bulletin municipal, une publication sur les réseaux sociaux, une information sur le site Internet de la commune ou sur son application citoyenne, une affiche en mairie, un panneau lumineux ou encore une animation locale peuvent suffire à faire connaître l'initiative. L'enjeu est aussi de montrer que la participation est accessible à tous. Pas besoin de connaître le nom d'une espèce avant de la photographier. L'observation peut justement commencer

par une question toute simple : « *Qu'est-ce que c'est ?* »

Une commune peut également transformer cette enquête en véritable animation locale : proposer une balade, inviter les habitants à photographier la biodiversité de leur quartier, organiser un défi... ou simplement encourager chacun à partager ses découvertes.

Comment participer ?

L'application iNaturalist permet de transmettre facilement ses observations, et de recevoir quand c'est possible le nom de l'espèce validé par des experts. Il suffit de télécharger l'application, de photographier l'animal, la plante ou le champignon rencontré, puis d'enregistrer l'observation avec sa localisation. L'application propose une aide à l'identification et les observations peuvent ensuite être examinées et complétées par la communauté. Le téléphone devient ainsi un véritable carnet de terrain.

Une photographie prise au détour d'un chemin peut paraître insignifiante. Pourtant, lorsqu'elle est correctement localisée (et c'est facile dans iNaturalist), elle peut contribuer à une base de données scientifique et rejoindre un ensemble beaucoup plus vaste d'observations. Alors, lors de votre prochaine promenade, ouvrez l'œil !

Dans votre jardin, au pied d'un arbre, sur un mur, dans un fossé ou au bord d'un chemin, une espèce que vous n'aviez jamais remarquée auparavant est peut-être là. Et même celle que vous connaissez, elle ne figure certainement pas à l'inventaire ! Si vous la photographiez et la postez sur iNaturalist, vous ne ferez pas que découvrir la biodiversité de votre commune : vous contribuerez à mieux la faire connaître.

EN SAVOIR PLUS

Conservatoire d'espaces naturels de Savoie

André Miquet (responsable Biodiversité et Territoires)
a.miquet@cen-savoie.org
Tél. : 06 72 32 37 18

Textes rédigés en partenariat avec les Conservatoires
d'espaces naturels de Savoie et de Haute-Savoie.





© Préfecture de Haute-Savoie

Jérôme Bonet, préfet de la Haute-Savoie

Nommé le 22 juillet, en remplacement d'Emmanuelle Dubée, Jérôme Bonet (56 ans) a officiellement pris ses fonctions lundi 17 août. Originaire du Var, le nouveau représentant de l'État en Haute-Savoie a à son actif une longue carrière au sein de la police nationale. Commissaire de police depuis 1994, il a dirigé la police nationale de 2019 à 2022, avant de rejoindre Europol, l'agence de police de l'Union européenne, au rang de président du conseil d'administration. Préfet du Gard depuis août 2023, Jérôme Bonet arrive en Haute-Savoie précédé d'une réputation de « fermeté » et de « dialogue ». Il aura notamment à s'investir dans les grands dossiers sportifs (championnats du monde de cyclisme 2027, Jeux olympiques et paralympiques d'hiver en 2030) et à s'intéresser aux sujets d'actualité (crise agricole, aménagement du territoire, ressource en eau...).



© Préfecture de la Haute-Savoie

Hayat Slimani, directrice de cabinet

Sous-préfète, Hayat Slimani est la nouvelle directrice de cabinet de la préfecture de la Haute-Savoie. Arrivée en juillet, elle succède à Emmanuelle Plantier-Lemarchand, en poste en Haute-Savoie depuis février 2024. Originaire de l'Essonne, Hayat Slimani (35 ans) est issue du ministère des Armées. Elle inaugure sa carrière préfectorale avec ce poste.



© MIPSS

Emmanuelle Dubée, préfète de la région Bretagne

Préfète de la Haute-Savoie depuis avril 2025, Emmanuelle Dubée a quitté le département au mois de juin pour rejoindre la préfecture de région de Bretagne. Son nouveau poste prévoit qu'elle soit aussi préfète de l'Ille-et-Vilaine et préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest. Le poste semble à hauts risques. Trois préfets de région se sont succédé en Bretagne en trois ans.



© Préfecture de la Savoie

Yohan Blondel, sous-préfet d'Albertville

Yohan Blondel est le nouveau sous-préfet d'Albertville. En poste depuis le 31 août, il succède à Bruno Charlot parti à la retraite. Professeur de sport agrégé, puis enseignant chercheur, le nouveau venu possède un parcours original jusqu'au corps préfectoral. Après sa carrière d'enseignant, Yohan Blondel a passé cinq ans au sein de l'UNSS, comme directeur adjoint, puis une année au sein d'un cabinet ministériel. Il est sous-préfet depuis 2021. Albertville est son troisième poste, après la Dordogne et l'Orne. Né dans l'Ain il y a 37 ans, Yohan Blondel connaît bien le territoire. Il a grandi en Chautagne.



© Préfecture de Savoie

Bruno Charlot est à la retraite

Arrivé en Savoie en mars 2024, le sous-préfet d'Albertville, Bruno Charlot, a fait valoir ses droits à la retraite au mois de juin. Originaire du Jura, il aura passé 22 ans dans le corps préfectoral après un premier bail de 17 années au sein de la Police nationale. Issu du corps des commissaires, Bruno Charlot a débuté sa carrière préfectorale en 2004. Il a notamment été en poste dans la Manche, à Briançon, Clermont-Ferrand, Grenoble, Pontarlier, Bonneville et Forbach avant Albertville. Très humain, discret et à l'aise avec tous ses interlocuteurs, le sous-préfet d'Albertville a été un acteur facilitateur de dossiers sensibles, dont les projets Ugi'Ring à La Léchère et SAF à Tournon. Son riche parcours a été « marqué par le goût du terrain, par le sens du collectif et par un attachement profond au territoire, aux femmes et aux hommes qui le font vivre », dixit la préfète de la Savoie, Vanina Nicoli.

SOUVENIR

Michel Bailly

(82 ans), maire d'Aussois de 1998 à 2001

Didier Berger

(66 ans), maire du Pontet de 1991 à 1994

Alain Bullat

(88 ans), maire de Présilly de 1983 à 2001 et de 2008 à 2014

Jean-Christophe Eichenlaub

(74 ans), maire du Montcel de 2014 à 2020

Roger Favier

(85 ans), maire du Châtel de 1971 à 2014

Régis Forestier

(75 ans), maire de Mieussy de 2014 à 2026

Jean-Paul Girard

(81 ans), maire de Frontenex de 2008 à 2020

Jean-Louis Ricard

(86 ans), maire de Neydens de 1990 à 2008

Guy Sorlier

(89 ans), maire d'Alby-sur-Chéran de 1991 à 2001

Jean-Baptiste Taravel

(90 ans), maire de Villarembert de 1975 à 1983

Formulaire d'abonnement

pour 8 parutions par an aux publications
Magazine & Newsletter

Mairies
des Pays de Savoie
LE MAGAZINE DES ÉLUS DES PAYS DE SAVOIE

A retourner à CGM Communication
400 avenue des Follaz — 73000 Chambéry
Tél. 04 79 35 52 69 — info@mairiesdespaysdesavoie.com

**Abonnez-vous
sur le site internet**



mairiesdespaysdesavoie.com

Nom et qualité

Adresse

.....

Commune Code Postal

Adresse d'envoi des publications (si différente)

.....

Tél. Fax Port.

E-mail

Responsable à contacter

Nombre d'exemplaires
par parution:

Abonnement souscrit pour la durée du mandat.

Valeur totale des abonnements (voir tarif ci-dessous):
..... euros/an

Signature et cachet

Magazine des Mairies des Pays de Savoie — Tarifs d'abonnement pour 1 année

Contenu

- Un abonnement comporte **4 magazines** et **4 newsletters** par année.
- Périodicité des parutions du magazine: **janvier, avril, juillet et octobre**.
Périodicité des parutions de la newsletter: **mars, juin, septembre et décembre**.
- L'expédition en nombre se fait à une adresse unique.

Communes ou structures intercommunales

Exemplaires par parution*	Abonnements TTC	Exemplaires par parution*	Abonnements TTC
1 exemplaire	70 €	6 à 11 exemplaires	280 €
2 exemplaires	130 €	12 à 20 exemplaires	400 €
3 exemplaires	150 €	21 à 30 exemplaires	450 €
5 exemplaires	200 €		

*Comme beaucoup de communes, vous souhaitez peut-être fournir un exemplaire à chaque conseiller municipal ou à chaque adjoint ? Reportez-vous alors à l'abonnement correspondant aux quantités désirées dans le tableau ci-dessus.

Administrations, organisations professionnelles, chambres syndicales, etc.

Exemplaires par parution**: Abonnement de base 5 exemplaires: 200 €

Entreprises et professions libérales — Particuliers

- 1 exemplaire: 70 €
- 5 exemplaires: 200 €

**Pour recevoir plus d'exemplaires, se référer au tableau des communes (quantité/tarifs d'abonnement)

Les acronymes liés à l'accueil des gens du voyage

Que ce soit dans les textes officiels, les diverses communications écrites ou encore le langage parlé, les acronymes – substantifs dont l'origine est un sigle qui se prononce comme un mot ordinaire – prennent de plus en plus de place. Mais il n'est pas forcément évident de toujours savoir de quoi il retourne...



AGP: Aire de Grand Passage. Terrain de grande superficie (4 hectares dans l'idéal) destiné à l'accueil temporaire des grands rassemblements traditionnels ou religieux (de 50 à 200 caravanes). Les surfaces à mobiliser en fonds de vallées sont parfois contraignantes pour l'agriculture ou les PPRI.

ALT: Aide au Logement Temporaire. Subvention versée par l'État aux gestionnaires des aires permanentes d'accueil, pour compenser les frais de gestion et pour modérer le droit d'usage (« loyer ») demandé aux voyageurs.

ANGVC: Association nationale des gens du voyage citoyens. Créée en 1997, elle regroupe plusieurs centaines d'adhérents en France, pour assurer l'accompagnement juridique, la lutte contre les discriminations et les contacts avec les pouvoirs publics.

APA: Aire Permanente d'Accueil. C'est un aménagement destiné aux séjours de courte ou moyenne durée (moins de 3 mois), équipé de blocs sanitaires individuels ou collectifs. Les sites d'implantation ne sont pas toujours les plus bucoliques.

ASNIT: Association sociale nationale internationale tsigane, fondée en 1975, et émanation du mouvement évangélique Vie et Lumière. La plupart des groupes de grands passages sont coordonnés par l'ASNIT.

CASNAV: Centre académique pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes **et de voyageurs.**

CDCGDV: Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage. Elle associe les élus locaux, l'État et les représentants des voyageurs pour suivre la mise en œuvre du schéma départemental.

CFI: Citoyen Français Itinérant. Expression administrative moderne parfois privilégiée pour désigner les personnes rattachées au mode de vie itinérant.

EFIV: Enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs. Le terme est utilisé dans l'Éducation nationale depuis la circulaire 142 du 02/10/2013 pour remplacer l'expression « enfants du voyage ».

FNASAT-GV: Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage.

Association française fondée en 2004, regroupant une centaine de structures départementales pour une action concernant les conditions de vie, l'accès aux soins, au logement et à l'éducation des gens du voyage et des populations tsiganes.

GDV: Gens du Voyage. Terme apparu en 1972 pour remplacer ceux de forains et de nomades utilisés jusque-là. Le point commun des GDV est de conserver l'habitat en caravane, même sédentarisés.

MOUS: Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. C'est un dispositif d'accompagnement pour lutter contre le mal logement (habitat indigne, très dégradé...). Cela peut concerner la réalisation de terrains familiaux locatifs ou d'habitat adapté pour les gens du voyage.

RMT: Résidence Mobile Terrestre. C'est l'appellation juridique et technique de la caravane dès lors qu'elle constitue un habitat permanent.

SDAHGV: Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage. C'est le document de référence obligatoire co-signé par le préfet et le Conseil départemental, fixant les obligations d'aménagement du territoire pour tous les types d'habitat utilisés par les gens du voyage. La mise en application des schémas est souvent sous la responsabilité des communes ou intercommunalités. Les deux schémas des pays de Savoie sont en cours de révision.

TFL: Terrain Familial Locatif. Aires familiales permettant à une famille de s'installer durablement sur un terrain équipé d'un bloc sanitaire/cuisine « en dur » tout en y stationnant ses caravanes (résidences mobiles). Les TFL sont le plus souvent loués par des EPCI ayant la compétence gens du voyage.

UFAT: Union française des associations tsiganes, fédérant depuis 2008 et sur une base laïque, diverses associations représentant des ethnies (Sintis, Manouches, Roms...), des modes de vie ou de fonctionnement économique (commerçants itinérants).



À Frangy, anticiper aujourd'hui pour construire les projets de demain

La commune de Frangy (Haute-Savoie, 2300 hab.) porte un projet de **redynamisation de son centre-bourg**, avec :

- 80 nouveaux logements (dont 10 logements sociaux) & 26 logements en BRS,
- un bureau de poste avec la maison France service et 860 m² de nouveaux commerces, le tout, articulé autour d'une place centrale.

Cette opération de renouvellement urbain, qui vient remplacer de vieilles bâtisses, une ancienne forge, des écuries et un bureau de tabac, est en cours de réalisation aujourd'hui pour une livraison échelonnée entre 2026 et 2028.

La multitude de propriétaires a rendu indispensable d'entamer très tôt les négociations pour que la commune puisse concrétiser ce projet. L'EPF 74 est ainsi intervenu dès 2011 et jusqu'en 2024 pour permettre à la commune, par son intermédiaire, d'acheter progressivement l'ensemble des biens bâtis et non bâtis.



Le **coût total de ces acquisitions et des frais annexes** (frais de portage, travaux, éviction commerciale), s'est élevé à **2,5 M€ pour la collectivité**. Un investissement certes important, mais qui aurait été bien supérieur si la commune avait retardé ses acquisitions foncières. **Dans le secteur de Frangy, le coût de l'immobilier a en effet doublé en 10 ans. Si la commune avait dû acquérir le foncier aux conditions d'aujourd'hui, elle aurait dû déboursier près de 3,7 M€ !** Pour avoir agi par anticipation, la commune a ainsi réalisé une **économie de plus de 1,1 M€**.



La stratégie de constitution de réserves foncières par l'EPF 74, pour le compte des collectivités locales, est non seulement **indispensable pour permettre l'émergence de projets complexes** de renouvellement urbain, mais elle est aussi **source d'économies considérables** et pour les territoires.



Témoignage de David Banant, Maire de Frangy

L'accompagnement de l'EPF 74 a été **essentiel** pour permettre à ce **projet majeur de voir le jour**. Il s'agit d'une véritable **refonte du centre-bourg**, avec notamment la création d'une place, qui permet à la commune d'avoir une vision sur les années futures. Dans un contexte où nous avons également réalisé d'importants investissements (école, réseaux et voiries) le **soutien économique** de l'EPF 74 dans la durée a été précieux. La principale difficulté a été la **durée du projet, qui s'étend sur plusieurs mandats**, avec les changements d'élus et l'impatience des habitants. Il a donc fallu maintenir la motivation et la volonté d'aller jusqu'au bout, malgré l'importance du coût de l'opération. Nous n'avons rencontré aucune difficulté avec l'EPF 74, qui nous a **apporté une réelle expertise et un soutien important**. Enfin, le partenariat avec la **Foncière 74**, qui a permis les **premiers logements en BRS** sur la communauté de communes, apparaît comme une évidence : la **complémentarité entre les deux structures** favorise les échanges, le dialogue et l'émergence de projets adaptés aux besoins du territoire.

EDI
FIM.

&

S
PRIM

PARENTHÈSE.
La-Motte-Servolex



NOUVELLE RÉSIDENCE INTIMISTE

- À 400m du centre-ville, des écoles et des services
- Appartements lumineux avec extérieur
- Environnement résidentiel et calme
- **Appartements disponibles du 2 au 4 pièces**



Plus d'informations :

04 79 63 89 50

edifim.fr